

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE

DE NIMES

ANNÉE 1889

NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — rue Pradier — 12

—
1889

TABLE

du Bulletin de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1889



FAITS ACADÉMIQUES

	Pages.
Circulaire demandant la production à l'exposition universelle de documents relatifs à l'administration pénitentiaire.....	6
Election de M. <i>Félix Boyer</i> , président d'année.....	6
Election de M. le pasteur <i>Dardier</i> , vice-président.....	7
Le Concours d'histoire (travaux historiques de M. Guizot), prorogé pour 1891.....	7
Nomination de la Commission de publication : MM. <i>Puech</i> , <i>Coustalet</i> , de <i>Balincourt</i> .	7
M. <i>Révoil</i> est nommé associé de l'Académie des Beaux-Arts de Belgique.....	10
Deux sièges déclarés vacants par les démissions de MM. Villard et Aurès.....	10
Abonnement aux Annales du Midi, publication de M. <i>Thomas</i> , à Toulouse.....	15
Questions à étudier, en vue de l'exposition universelle.....	18
Décès de M. <i>Léon Penchinat</i> , premier président à la Cour de Montpellier, membre non résidant.....	18
Election de M. <i>Marius Tallon</i> , correspondant.....	18
Dépôt des comptes de M. le Trésorier pour l'année 1888.....	18

Rapport de la Commission de publication : composition du volume des mémoires pour 1888.....	19
Invitation par la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers à une excursion dans les départements du Sud-Ouest.....	25
Nomination de M. <i>Jules Bonnet</i> , membre honoraire.....	26
Election de MM. <i>Bory</i> et <i>Clauzel</i> , membres résidants.....	26
Approbation des comptes du trésorier.....	29
Décès de M. le docteur <i>Tribes</i> , membre rési- dant.....	37
Médaille d'argent décernée à M. Nuty, gar- dien du Musée lapidaire, et à M. Commin, donateur de fragments antiques au Musée. 38,40	
Programme de la séance publique : Mesures préparatoires. Commission formée de MM. l'abbé <i>Ferry</i> , <i>Coustalet</i> et <i>Maurin</i>	38
Séance publique du 25 mai 1889 :	
Allocution de M. le Président (<i>F. Boyer</i>) et compte-rendu des travaux de l'Académie en 1887 par M. <i>Robert</i> , président pour la dite année. Etude biographique sur Mgr Besson, dernier évêque de Nîmes, par M. l'abbé <i>Ferry</i> . Poésies de MM. <i>Bigot</i> et <i>Ducros</i> . Causerie littéraire, par M. <i>Cous- talet</i>	41
Election de M. l'abbé <i>Lamoureux</i> , corres- pondant.....	39
Un ouvrage de M. <i>Curnier</i> , membre non résidant : La Jeunesse de Fréd. Ozanam, obtient un des prix Monthyon.....	45
M. l'abbé <i>Magnen</i> , par suite de sa transla- tion à Nîmes, passe dans la classe des membres résidants.....	55
Décès de MM. <i>Im. Thurn</i> et <i>César Fabre</i> , membres non-résidants ; de M. <i>Rivoire</i> , correspondant, ancien membre résidant ; et de M. l'abbé <i>Azaïs</i> , membre honoraire.	60
Médaille d'argent attribuée à l'Académie pour ses productions à l'Exposition universelle.	60
Produit de la vente par la librairie Picard, à Paris, de 45 exemplaires du manuel de	

Dhuoda de M. <i>Bondurand</i>	60
Subvention de 300 fr. par le Gouvernement affectée à la publication du Cartulaire de Pont-Saint-Esprit, par M. <i>Bruguière-Roure</i>	60
Acquisition d'une œuvre de <i>Griquet</i> , lauréat et ancien membre de l'Académie.....	60
Invitation à l'inauguration de la statue de J.-B. <i>Dumas</i> , à Alais.....	61
Programme des questions à traiter aux conférences de la Sorbonne en 1890.....	61
Echange de publications autorisé avec l'Académie royale de Stockholm.....	61
Don des publications de l'Académie à la Bourse du travail..	66
Démission de M. <i>Bécharde</i> , membre résidant	74
Election de M. Arth. de <i>Cazenove</i> , correspondant.....	74
Nomination de la Commission de publication pour le vol. des mémoires de 1889 : MM. <i>Bondurand</i> et de <i>Balincourt</i>	82
Nomination de la Commission chargée du jugement du concours de poésie : MM. <i>Bigot</i> , <i>Ducros</i> , <i>Fabre</i> , <i>Delépine</i>	82
Auxiliaire donné à M. le bibliothécaire-archiviste.....	82
Election de M. le docteur <i>Martin</i> , membre non-résidant.....	86
Election de deux correspondants : MM. Camille <i>Rabaud</i> et M. E. A. <i>Martel</i>	86

ARCHÉOLOGIE

Ce qu'on appelait præcinctiones dans les théâtres et les amphitéâtres, par M. <i>Aurès</i> .	7
Un quartier de la Colonie Nimoise (Fouilles et découvertes) par M. le colonel <i>Pothier</i> .	16
Lettre de M. Jules <i>Oppert</i> à propos d'un mémoire de M. <i>Aurès</i> , sur la métrologie assyrienne.....	22
La vallée du Rhône et le Pont-Saint-Esprit, par M. <i>Lenthéric</i>	29
Sur la découverte de deux sépultures préro-	

maines, quartier des Tours-de Seguin, par M. le colonel <i>Pothier</i>	35
Inscription tumulaire de Pannychis, communiquée par M. le colonel <i>Pothier</i>	45
Inscription tumulaire de Silvinus et Vennius, communiquée par M. <i>Estève</i>	71
Découvertes dans les fouilles de la grotte de la Trône, par M. le colonel <i>Pothier</i>	85
Découverte d'une sépulture antique au quartier de Pissevin, par M. <i>Estève</i>	85
Rapport de M. <i>Maurin</i> sur un ouvrage de M. <i>Espérandieu</i> : Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge.	88

BIOGRAPHIE ET HISTOIRE. — HISTOIRE LOCALE

Les premières années d'un pamphlétaire (G. de Reboul), par M. <i>Puech</i> (suite). . .	7
Rapport de M. <i>Bondurand</i> sur le 3 ^e volume de l'Histoire de la Révolution dans le Gard, par M. <i>F. Rouvière</i>	10
Notice biographique et historique sur le maréchal de Toiras, par M. de <i>Balincourt</i>	12
Rapport de M. <i>Maurin</i> sur un travail de M. le curé <i>Roman</i> : Etude sur la Narbonnaise.	21
Rapport de M. l'abbé <i>Goiffon</i> sur la « Palestine. Jérusalem et les Saints Lieux », ouvrage de M. l'abbé <i>Lamoureux</i>	26
Rapport de M. <i>Coustalet</i> sur un mémoire de M. Roux, relatif à Saint-André-de-Valborgne	35
Monseigneur Besson et la ville de Nîmes, par M. l'abbé <i>Ferry</i>	42
Le personnel de la douane sicilienne au temps de Cicéron et de Verrès, par M. <i>Baridon</i>	45
Rapport de M. <i>Dardier</i> sur la notice relative au conventionnel Lasource par M. Camille Rabaud.	49
Don d'un manuscrit hébreu par M. Weyl,	

rabbin, à la bibliothèque de la ville ; communication de M. <i>Simon</i> , à ce sujet.....	51
Nouveau mémoire de M. <i>Tallon</i> sur les Camisards et réponse de M. <i>Dardier</i>	52
Sur le tribunal des Juges du point d'honneur, par M. de <i>Balincourt</i>	53
Valeur des monnaies au XIV ^e siècle, d'après les minutes d'un notaire d'Aigremont, communication de M. <i>Bardon</i>	57
Rapport de M. <i>Bondurand</i> sur le 4 ^e volume de l'Histoire de la Révolution dans le Gard, par M. F. Rouvière ..	61
Notice biographique et littéraire sur Madame Bourdic, par M. de <i>Cazenove</i> (communiquée par M. Liotard).....	64
Compte-rendu par M. <i>Maurin</i> du 1 ^{er} volume de la correspondance de Peiresc avec les frères Dupuy, publié par M. Tamizey de Larroque	71
Histoire du Présidial de Nîmes (La Cour du sénéchal), par M. le docteur <i>Puech</i>	72
Rapport de M. <i>Dardier</i> sur l'ouvrage de M. Camille Rabaud, relatif à Bonifas-Laroque.	79
Spécimens de la faïencerie de Nîmes au XVI ^e siècle, passés en vente publique à Paris, communication de M. <i>Liotard</i>	81
Nouveaux renseignements sur la dite vente de poteries de l'atelier de Sigalon, communication de M. <i>Edmond Foulc</i> , (de Nîmes).....	86
M. <i>Dardier</i> communique une nouvelle lettre d'une des prisonnières de la Tour de Constance.....	82
M. <i>Bondurand</i> donne lecture du texte inédit des coutumes de Bagnols.....	84
Rapport de M. <i>Bardon</i> sur un mémoire de M. Roux, relatif à l'Eglise de Font-Fouillouse.....	88

GÉOGRAPHIE

Rapport de M. <i>Liotard</i> sur la traversée du souterrain de Bramabiou par M. E. A.	
---	--

Martel et autres explorateurs.....	46
Explication sur le même sujet par M. le docteur <i>Mazel</i>	48

LITTÉRATURE — POÉSIE

Epreuve et consolation, pièce en vers, par M. <i>Delépine</i>	13
Le monde n'est pas méchant, pièce en vers, par M. <i>Alex. Ducros</i>	16
Les urnes de Nemrod, pièce en vers, par M. <i>Alex. Ducros</i>	27
Sur la plaisanterie : lecture de M. <i>Coustalet</i> , en vue de la séance publique.....	38
Fable patoise de M. <i>Bigot</i> , imitée de la Fontaine (Lou viel garçoun).....	42
Pièces de poésie romanes et françaises, par M. le pasteur <i>Fesquet</i>	51
L'Idylle à Paris, par M. <i>Alexand. Ducros</i> .	51
La légende du ver à soie, par M. <i>A. Ducros</i> .	54
La cansou Lemozina, par M. Joseph Roux, interprétée par M. le docteur <i>Mazel</i>	55
La posto dou bon Diou, par M. <i>A. Ducros</i> .	58
Compte-rendu par M. <i>Maurin</i> d'un recueil poétique de M. l'abbé <i>Roman</i>	78
Compte-rendu par M. <i>Liotard</i> de quelques pièces poétiques de M. <i>Chadourne</i>	87

PHILOSOPHIE

Rapport de M. <i>Bondurand</i> sur un ouvrage de M. <i>Paulhan</i> : l'activité mentale et les éléments de l'esprit.....	66
--	----

ÉCONOMIE POLITIQUE

Rapport de M. <i>Clavel</i> sur un ouvrage de M. <i>Villard</i> : Les sociétés de secours mutuel.	20
Rapport de M. <i>Clavel</i> sur l'histoire de la coopération, de M. de <i>Boyve</i>	23
Rapport de M. <i>Clavel</i> sur une publication in-	

titulée : autour de la politique, par un russe.	34
Rapport de M. <i>Bondurand</i> sur un ouvrage de M. <i>Villard</i> : Le socialisme moderne..	75

HISTOIRE NATURELLE , AGRICUL- TURE. BOTANIQUE

Rapport de M. <i>Maurin</i> sur l'Agriculture dans le canton de Bagnols, par M. <i>Le- clerc du Sablon</i>	21
Rapport de M. l'abbé <i>Magnen</i> sur la chloro- se de la vigne par M. <i>Petit</i> , et sur les Ibériques et quelques centaurées du Gard par M. <i>Martin</i> , docteur-médecin.....	69
Glanes botaniques. — Sujets à ajouter à la Flore du Gard, par M. l'abbé <i>Magnen</i> ..	92

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 12 janvier 1889.

Présents : MM. Robert, *président* ; Bigot, Verdier, Puech, abbé Ferry, Dardier, Bon-durand, Clavel, Simon, Mazel, Grotz, G. Fa-bre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, marquis de Valfons, Ducros, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpé-tuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 décem-bre 1888 est lu et adopté.

Le secrétaire donne le relevé des publica-tions périodiques transmises à l'Académie par les sociétés départementales correspon-dantes.

L'Académie a reçu en don du Gouverne-ment.

Le Recueil des lois et règlements sur l'en-seignement supérieur, publié par M. de Beau-champ, 4 vol. in 4.

Reçu en outre, à titre d'hommage :

La Religion à Rome sous les Sévères, par M. J. Réville.

Le 3e vol. de l'*Histoire des Vans*, par M. Marius Tallon.

Le 3e vol. de l'*Histoire de la Révolution dans le Gard*, par M. F. Rouvière.

M. le président communique une circulaire en date du 7 janvier de M. le directeur de l'administration pénitentiaire, dépendant du ministère de l'intérieur, qui exprime le désir de voir figurer à l'Exposition universelle de 1889, un exposé rétrospectif des systèmes de détention et un tableau comparatif de ce qui s'est fait en ce sens depuis cent ans.

L'administration désire en outre publier dans un ouvrage accompagné de planches, les faits les plus saillants, les extraits ou copies de pièces, actes, manuscrits, dossiers se rapportant aux modes de coercition et de châti-ment.

Elle fait appel, dans ce double but, au concours de toutes les personnes qui pourraient, par des communications intéressantes, collaborer à cette œuvre.

Cet appel s'adresse plus particulièrement à ceux d'entre nous qui se rattachent, par un lien quelconque, à l'administration pénitentiaire.

—

M. Aurès, notre honorable confrère, témoigne par une lettre du 8 janvier la satisfaction qu'il éprouve de la décision de l'Académie qui le maintient dans le personnel de la compagnie à titre de *membre honoraire*.

Dans cette nouvelle condition, il continuera volontiers à nous faire part de ses intéressants travaux.

L'Académie procède, au scrutin, en conformité de l'article 29 du règlement, au remplacement du président et du vice-président dont les pouvoirs ont expiré avec l'année 1888.

Sont désignés à l'unanimité :

En qualité de président pour 1889, M. Félix Boyer, vice-président actuel ;

En qualité de vice-président, M. le pasteur Dardier.

Ce dernier est appelé à présider la séance, en l'absence de M. Boyer. M. Robert, en lui cédant le fauteuil de la présidence, adresse à l'Académie ses remerciements pour le concours que ses confrères lui ont prêté pendant son exercice et qui lui a rendu sa tâche facile et agréable.

L'Académie remercie de son côté M. Robert du dévouement constant qu'il a apporté à l'accomplissement de sa mission.

M. le secrétaire informe l'Académie qu'à la date du 31 décembre 1888, aucun mémoire n'est arrivé à l'Académie au sujet du travail sollicité pour le concours de 1889 : L'œuvre de M. Guizot, historien. L'Académie espère que le défaut de temps aura seul empêché les candidats de se produire.

En conséquence elle maintient le sujet de concours relatif à M. Guizot, sous forme de prorogation pour 1891.

M. le secrétaire annonce d'ailleurs que deux plis sont déjà parvenus en regard du concours de poésie pour 1890.

L'Académie désigne pour former la commission chargée de choisir les éléments qui devront constituer le volume des mémoires afférent à l'année 1888 MM. Puech, Coustalet et de Balincourt, adjoints au bureau.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. PUECH termine la lecture de l'étude qu'il a consacrée à la vie et aux écrits de Guillaume de Reboul, sous le titre : *Les premières années d'un pamphlétaire*.

M. BONDURAND donne lecture d'un curieu-

mémoire de M. AURÈS contenant son interprétation de la question suivante : Quelles étaient, dans les théâtres et les amphithéâtres antiques, les parties désignées autrefois, à Rome, sous le nom de *Præcinctiones*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 janvier 1889

Présents : MM. Boyer, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Faudon, Doze, Delépine, abbé Ferry, Bon-durand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balin-court, Bardon, Ducios, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages périodiques transmis par les Sociétés correspon-dantes, auxquelles viennent s'ajouter les envois à titre d'hommage : par M. Villard, *membre non résidant* : *Les Sociétés de Secours mu-tuels. Législations, comparées qui les régissent, réformes à faire* ; par M. Espérandieu, *corres-pondant* : *l'Inscription de Varenilla au mu-sée des Antiquaires de l'Ouest*.

Le secrétaire présente, suivant l'usage, le relevé de la liste de présence de 1888, indi-quant le nombre de séances auxquelles chacun des académiciens a assisté au cours de l'année dernière.

L'Académie apprend avec une vive satisfac-tion que notre honorable confrère, M. Révoil, architecte diocésain et des monuments histo-riques, appelé récemment à remplacer M. Questel à l'Académie d'Anvers, vient d'obtenir une

nouvelle et plus haute distinction par sa nomination en qualité d'associé de l'Académie royale des Beaux-Arts de Belgique, où il succède également à M. Questel, membre de l'Institut de France.

Sur la proposition de M. l'abbé Ferry, l'Académie décide qu'il y a lieu de combler les vides existant en l'État dans la classe des membres résidants, elle déclare en conséquence la vacance des deux sièges devenus libres par les démissions de MM. Villard et Aurès et fixe à un mois, à partir de ce jour, le délai imparti pour les propositions de candidats en remplacement.

M. BONDURAND présente le compte-rendu du troisième volume de *l'Histoire de la Révolution dans le Gard*, par M. F. ROUVIÈRE:

M. F. Rouvière a offert à l'Académie le 3^e volume de son *Histoire de la Révolution dans le Gard*. Ce volume va de 1792 à 1793, et porte pour sous-titre : *La Convention Nationale (Le Fédéralisme)*. Il s'ouvre avec la proclamation de la République, la séquestration des biens des émigrés, le brûlement des titres de noblesse, et les élections des corps administratifs et judiciaires du département. L'assemblée électorale se réunit à Uzès, et donna le spectacle, toujours lamentable, d'une majorité de modérés intimidée par une minorité audacieuse. Il sortit de là, pourtant, une administration plus acceptable qu'on n'aurait pu l'espérer, et bien intentionnée. Cardonnet, le président du nouveau Directoire, versa sur ses administrés des flots de rhétorique.

Les nouveaux administrateurs eurent à surmonter, comme leurs prédécesseurs, les difficultés sans cesse renaissantes de ces temps troublés, et n'épargnèrent pas leurs peines. L'administration proprement dite leur donna peu de satisfactions, la politique leur

causa d'amers déboires et finit par amener leur destitution.

Un des épisodes les plus curieux de cette période est la rivalité de la Société populaire et de la Société des républicains français. Leur incompatibilité d'humeur fit échouer toutes les tentatives de fusion entre les deux clubs. La Société populaire était le centre des sans-culottes, et la Société des républicains français le centre des modérés.

L'exécution de Louis XVI avait déjà fort refroidi les modérés pour la Convention.

Les événements des 31 mai et 2 juin, c'est-à-dire l'envahissement de la Convention par les sections armées de Paris, et l'arrestation des députés girondins, achevèrent d'aliéner à la représentation nationale, devenue l'instrument des tribunes, les hommes de 89.

De là naquit ce qu'on a appelé le *Fédéralisme*. C'était un essai de résistance à la politique sanguinaire des jacobins, essai condamné d'avance à échouer, car en France un parti ne peut réussir que s'il met la main sur le mécanisme central, sur Paris.

Le volume est principalement consacré au fédéralisme du Gard, à son organisation, à son développement et à sa chute. Le fédéralisme n'amena pas d'événements sanglants dans notre département. Il y fut surtout un état d'esprit, encouragé par les royalistes. Pour bien faire connaître cet état d'esprit et ses conséquences, il était nécessaire de citer largement les documents originaux, où se reflète la pensée des contemporains, et de reproduire en entier les plus caractéristiques. M. Rouvière, fidèle à sa méthode, n'y a pas manqué.

Son tableau très complet du fédéralisme dans le Gard est la meilleure introduction au drame de la Terreur, qu'il nous retracera dans son prochain volume.

M. Rouvière a joint au présent livre des pièces annexes parmi lesquelles je citerai la liste des émigrés, celle des députés des communes à l'Assemblée représentative du Gard, le « Pré-

cis tracé à la hâte par le citoyen Rabaut-Saint-Etienne, chargé du rapport, au nom de la commission des douze, dont il était membre, au moment où un décret, arraché à la Convention nationale par la violence, le forçait à se mettre à l'abri des complots sanguinaires et liberticides, dont il n'avait que trop véritablement acquis la certitude » ; enfin les rapports de Peydel et de Sabonadière sur la situation à Nîmes et dans le Gard

Ce qui a déjà paru de l'œuvre de M. Rouvière forme un guide précieux pour l'étude d'une époque dont l'importance est capitale.

Si l'histoire pouvait avoir des résultats pratiques, que de fautes et d'égarements elle épargnerait à l'avenir ! Mais elle n'est hélas ! pas plus la leçon des peuples que celle des rois. Il lui suffit, cependant, de satisfaire notre curiosité et de féconder les méditations des penseurs, pour mériter notre gratitude et notre intérêt presque passionné. M. Rouvière, en servant cette muse sévère, sera dédommagé des orages d'une autre maîtresse étrangère aux neuf sœurs.

M. le comte de BALINCOURT donne lecture d'une notice biographique et historique sur le maréchal de *Toiras*, né à Saint-Jean-du-Gard, qui peut se résumer comme suit.

Le maréchal de *Toiras* a été un des plus brillants hommes de guerre du xvii^e siècle et est encore la plus grande illustration militaire du département du Gard. On semble l'avoir oublié, car pas un monument pas un nom de rue ou de place publique n'y rappelle sa mémoire. Le défenseur de l'île de Ré et de Casal a pourtant fait l'admiration de nos compatriotes et de nos ennemis, mais il a eu le malheur prévu de déplaire à Richelieu.

Arrivé à l'apogée de sa gloire et des honneurs, il s'est vu injustement dépouillé de sa fortune et de ses dignités sans motif connu. Contrairement à tant d'autres, plus illustres encore que lui, qui n'ont pas hésité à porter les armes contre leur patrie, il a refusé les

offres qui lui étaient faites et les moyens de satisfaire ses intérêts et son ressentiment. Il n'a repris le commandement d'une armée à l'étranger, que parce que cette armée était celle d'un allié de la France et combattait côte à côte avec une armée française. Exilé de son pays, il a pu encore le servir et mourir pour lui. Ame loyale, ami sûr, ce fut non seulement un grand capitaine, mais un grand et noble caractère : il est digne à ce double titre de servir d'exemple à la postérité.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers par M. DELÉPINE, sous le titre : *Epreuve et consolation.*

Séance du 9 février 1889

Présents : MM. Boyer, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Doze, Delépine, Abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Abbé Goiffon, Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Ducros, *membres résidants* ; Colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Llotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire fait la revue et le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage :

Les mois en proverbes, par M. le docteur Mazel.

Istorio de Sanct Poncz, mystère en langue provençale du XVe siècle, par M. Paul Guillaume, chanoine de Gap.

Chartes de Notre-Dame-de-Bertaud, diocèse de Gap, par le même.

Les religionnaires des diocèses de Nîmes, Alais et Uzès et la Révolution française, par M. François Rouvière.

Les Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, par M. Ant. Thomas.

M. BONDURAND, en déposant le premier numéro de cette revue, fondée par le savant professeur de la Faculté des lettres de Toulouse, et publiée sous les auspices du conseil général des facultés de cette ville (1), s'exprime comme suit :

Ce recueil sera un trait d'union entre les provinces du vaste domaine de la langue d'oc, jusqu'ici sans relations scientifiques entre el-

(1) Toulouse — Ed. Privat, (12 francs par an).

les. Une revue complète des périodiques et sociétés savantes du Midi occupera dans chaque numéro une large place. Le Gard est représenté dans le premier numéro. Nos confrères y trouvent déjà un écho de leurs travaux, et voient ainsi se réaliser, par l'initiative méridionale, une promesse abandonnée par le ministère de l'instruction publique et le comité des travaux historiques. Naguère, en effet, Paris avait affirmé aux sociétés savantes des départements que leurs mémoires seraient l'objet d'un dépouillement et de comptes-rendus réguliers. Cette belle ardeur a duré l'espace d'un matin, et nos publications sont retombées dans la nuit, comme auparavant. Le Midi ne doit compter que sur lui-même pour faire la lumière sur ses travaux, pour prendre conscience de lui-même. A ce titre, nous devons saluer avec reconnaissance l'entreprise de M. Thomas et lui apporter notre concours.

Les *Annales du Midi* embrassent toutes les manifestations de la vie méridionale, depuis les temps historiques jusqu'à la Révolution. L'histoire, l'archéologie et la philologie en sont les principaux objets.

Les articles de fond du premier numéro sont consacrés à la langue romane du Midi de la France et à ses différents noms (Paul Meyer), et au grand érudit méridional Peiresc (Léopold Delisle, Tamizey de Larroque).

Les *Mélanges* contiennent de courtes et lumineuses discussions sur des points d'histoire méridionale.

Il y a autant d'esprit que de science dans ce recueil, d'une allure vive et toute française, qui contraste avec le robuste ennui que se croient obligées de répandre sur leurs lecteurs un trop grand nombre de revues savantes, imitations malheureuses des revues germaniques et anglaises. On peut rester Français tout en ayant une haute érudition. La revue de M. Thomas le prouve, et son attrait est la meilleure garantie du succès.

En raison de la place qu'y occupe le mouvement scientifique du Gard, les Bibliothèques

de nos principales villes, comme Nîmes et Alais, ont intérêt à la recevoir. On doit en dire autant des bibliothèques des lycées, où l'on demeure peut-être trop étranger au mouvement local.

M. le colonel POTHIER a pris l'initiative d'une nouvelle série de fouilles dans la partie restante de l'enclos Boissier, attenante à la portion acquise par la ville de Nîmes sous l'impulsion de M. le préfet de Chanal, et où furent pratiquées sous la direction de M. Révoil, les recherches qui ont mis à découvert des restes d'habitations romaines présentant un puissant intérêt pour les archéologues et les curieux; M. le colonel Pothier avait l'espoir fondé de rencontrer dans la poursuite de ces recherches des substructions aussi intéressantes que les premières.

En effet, ses prévisions se sont parfaitement réalisées; seulement il est regrettable que le propriétaire du sol ait exigé que les terrains fouillés fussent recouverts par les déblais résultant de l'extraction. Heureusement, M. le colonel Pothier a eu le temps de dresser le plan des bâtiments dont les ruines ont été mises à découvert par ses soins; il en a extrait d'ailleurs une grande quantité d'objets mobiliers, recueillis soigneusement, et il présente à l'Académie, avec plans et dessins à l'appui, une description complète d'une des deux maisons découvertes avec tout ce qu'il a rencontré sur son emplacement ou aux abords.

L'Académie, après avoir entendu et apprécié le compte-rendu de M. le colonel Pothier décide que son étude sera imprimée dans le volume de nos Mémoires actuellement en cours de publication — sous le titre de : *Un quartier de la colonie nimoise*, à l'occasion des fouilles récentes effectuées dans l'Enclos Boissier.

La séance se termine par la lecture d'une pièce de vers de M. DUCROS, intitulée : *Le monde n'est pas méchant*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 février 1889.

Présents : MM. F. Boyer, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, *membres résidents* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

Le secrétaire présente le relevé des envois faits à l'Académie par les sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

Autour de la politique, par un Russe, Grégoire Lewenson.

Le Pain du siège, conférence par M. l'ingénieur Cheysson, *correspondant*.

La Palestine, Jérusalem et les Saints Lieux, par M. l'abbé Lamoureux.

Souvenir du deuxième centenaire de la fondation de l'Académie d'Angers, par M. Armand Perrot.

Mémoire sur Saint-André-de-Valborgne et ses environs, par M. Henri Roux, instituteur.

Ces ouvrages sont distribués à divers membres présents, pour en faire un compte rendu.

Le ministère de l'instruction publique envoie le plan de divers travaux recommandés par le comité des travaux historiques et scientifiques. Ils sont représentés et détaillés dans trois questionnaires, et l'on invite les membres des

sociétés savantes à les remplir. — Ces questionnaires ont trait à :

1° L'étude des érosions marines contemporaines sur les côtes de la France et de l'Algérie ;

2° Les observations météorologiques faites antérieurement à 1870 ;

3° L'étude de l'habitat en France, c'est-à-dire les dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées.

Les trois programmes sont distribués aux membres présents.

L'Académie apprend le décès de M. Léon Penchinat, premier président de la cour d'appel de Montpellier, ancien membre résidant de notre compagnie, devenu membre non résidant depuis sa translation à Montpellier. Elle consigne au procès-verbal de ce jour l'expression de ses regrets.

On procède, après l'expiration des délais réglementaires, à l'élection d'un correspondant, portée à l'ordre du jour. M. Marius Talon, auteur d'une histoire des Vans et d'autres ouvrages, est nommé dans la classe des correspondants.

M. le trésorier fait le dépôt de son compte de gestion pour les recettes et dépenses de l'exercice 1888. L'examen de ses écritures est confié à une commission formée du bureau, avec adjonction de MM. Clavel et Bardon.

M. le secrétaire perpétuel, au nom de la commission de publication, soumet à l'Académie le choix des sujets proposés pour la composition du volume des Mémoires afférent à l'année 1888. Les matières, pour constituer cette publication, sont approuvées conformément à l'ordre suivant.

Pièces liminaires lues à la séance publique du 9 juin

Discours du président M. ROBERT. Etude sur Victor Hugo.

Compte rendu des travaux de 1887, par M. l'abbé FERRY, *président d'année*.

Une visite à Victor Hugo, par M. G. FABRE.

ARCHÉOLOGIE

M. Aurès. — Les précinctions dans les théâtres et amphitéâtres romains.

Divers. — Inscriptions et autres découvertes de l'année.

M. le Colonel Pothier. — Résultats des fouilles dans les terrains attenants au nymphée (enclos Boissier).

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE

M. Bondurand. — Charte d'acensement du XIII^e siècle (Rouergue). — Charte provenant des archives du château de Saint-Privat, hommage seigneurial à l'évêque de Mende.

M. Maurin. — Charte provenant du château de Castelnaud XIV^e siècle, procédure dans une affaire d'adultère.

M. Dardier. — Sur la Guerre des farines (annexe au mémoire de M. Michel). — Lettres du maréchal Montrevel.

M. le comte de Balincourt. — Mémoire sur la tactique militaire au XIII^e siècle.

M. Puech. — Notice sur Guillaume de Reboul.

M. Liotard. — Lettre de Sorbière à Samuel Petit.

GÉOLOGIE

M. Torcapel. — Notice géologique sur le parcours du chemin de fer de Vogüé à Prades.

POÉSIE

M. Bigot. — Fable patoise : *Lou Ca et li Ra*.

M. Ducros. — *Le Fagot*.

—
On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. CLAVEL rend compte d'un travail de M.

Villard ayant pour titre : *Les sociétés de secours mutuels, Législations comparées, réformes nécessaires.*

La Société de secours mutuels n'est certes pas, d'après le rapporteur, le dernier mot de l'Association, de la science sociale à laquelle s'attachent chaque jour davantage tous les bons citoyens, tous les hommes de cœur; M. Léon Say la considère avec raison comme la « cellule embryonnaire autour de laquelle doivent se grouper toutes les autres sociétés de prévoyance »; elle développe, avec le sentiment de la Prévoyance, l'initiative individuelle, la moralité, la fraternité, le bien-être moral et matériel.

On constate aisément l'utilité et les bienfaits de l'Association à toutes les époques et dans toutes les civilisations. Avec M. Villard, le rapporteur examine l'état des sociétés de secours mutuels d'abord dans le monde romain, puis en France pendant l'invasion des Barbares, au moyen âge, et dans les temps modernes, jusqu'au moment où par haine des privilèges des corporations, la Révolution supprima toutes les associations au profit de l'égalité, aux dépens de la liberté.

Mais le groupement des travailleurs n'est pas un accident passager de l'histoire; c'est une loi de l'industrie, de l'humanité; les associations supprimées comme corporations reparurent bientôt sous une forme nouvelle, sous la forme de sociétés de secours mutuels, qui se sont multipliées depuis à tel point qu'au nombre de 13 en 1806, 2.000 en 1846, elles étaient 8,000 en 1884.

Après avoir résumé l'organisation des Sociétés de secours mutuels dans les divers Etats européens, les modifications apportées aux lois qui les régissent, particulièrement en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie, les causes de l'insuccès de bon nombre d'entre elles, M. Villard établit à quelles conditions ces sociétés doivent réussir : se renfermer rigoureusement dans leur objet exclusif : secours à

donner aux sociétaires malades ; établir les recettes et les dépenses sur les méthodes scientifiques, sur les calculs de probabilité de la statistique.

En outre, et si l'Etat peut leur demander certaines garanties dans l'intérêt général, il doit renoncer à admettre les sociétés privilégiées, laisser à toutes la plus grande liberté possible, leur accorder la personnalité civile, le droit d'ester en justice, de se syndiquer, etc., comme dans plusieurs pays voisins.

Le travail de M. Villard, plein d'utiles renseignements, est en quelque sorte le code des Sociétés de secours mutuels ; c'est une étude critique et raisonnée, instructive et intéressante.

M. MAURIN présente verbalement deux rapports.

Le premier sur un ouvrage manuscrit de M. Leclerc du Sablon : *L'Agriculture dans le canton de Bagnols*.

Le second sur un travail de M. le curé Roman (de Goudargues) : *Etude historique sur la Narbonnaise*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 mars 1889

Présents : MM. F. Boyer, *président* ; J. Salles, Lenthéric, Verdier, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, Ducros, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

—
M. le secrétaire fait le dépôt et la revue des publications transmises par les sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

De M. Estève, *correspondant*, un plan de la ville d'Orange, sa résidence actuelle.

De M. Ch. Frossard, *correspondant*, une étude géologique sur Pouzac, près de Bagnères-de-Bigorre.

De M. Flouest, *membre honoraire*, son appréciation sur l'emblème sculpté sur une des faces de l'autel de Laraire, trouvé dans l'enclos Boissier. (Extrait des procès-verbaux de la Société des Antiquaires de France).

M. le président a reçu sous forme recommandée, une lettre de M. Jules Oppert, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, qui contredit, sur certains points, les appréciations et conclusions de notre confrère, M. Aurès, dans l'étude qu'il nous a présentée, l'an dernier, sur la métrologie assyrienne.

Après la lecture de cette lettre par M. le

président, l'examen de son contenu et les résolutions à prendre en conséquence sont renvoyés à une commission spéciale, composée de MM. le colonel Pothier, Lenthéric et Bondurand.

M. CLAVEL entretient l'Académie de la coopération ouvrière à l'occasion de l'*Histoire de la coopération à Nîmes et de son influence sur le mouvement coopératif en France*, par M. de Boyve.

Il explique ce qu'est la coopération, en quoi elle diffère de la Société de secours mutuels et des Sociétés réglées par le code civil et de commerce ; comment ses trois formes principales, qui comprennent toutes les autres, sont les Sociétés de crédit, celles de production et celles de consommation.

L'on ne rencontre pas encore même dans les villes, les conditions qu'exige la création des Sociétés coopératives ouvrières de crédit ; celles de production n'ont généralement pas prospéré jusqu'à présent ; celles de consommation, plus simples, comptent en Amérique, en Angleterre, en France, en Italie, de très nombreux adhérents dont les rangs grossissent chaque jour.

M. Clavel passe en revue les diverses institutions ou associations qui, par quelque côté, touchent à la coopération : les magasins des compagnies houillères, les syndicats agricoles, certaines puissantes maisons de vente des grandes villes ; il parle ensuite des sociétés coopératives ouvrières fondées à Nîmes, notamment la *Solidarité*, la boulangerie *La Renaissance*, l'*Abeille nimoise*, dont la *Société d'Economie populaire* est le lien et le moyen de propagande ; de la *Prévoyance P.-L.-M.* ; de la Boucherie coopérative commerciale, des concours d'apprentis ; de la fusion de la *Solidarité* et de l'*Abeille*, du Congrès de Paris, organisé en 1885, par les trois premières sociétés, congrès qui fut leur œuvre, adopta leurs propositions, créa la fédération des sociétés françaises de consommation, en

attendant celle de toutes les sociétés ouvrières.

Il fait ressortir les avantages de la coopération pour le présent, ses conséquences admirables dans l'avenir, si les coopérateurs ont avec une instruction solide, une éducation morale, la conscience que le progrès est l'œuvre du temps, le respect de la liberté individuelle, le sentiment de l'égalité et de la fraternité bien entendues.

Après avoir rendu hommage à l'esprit d'initiative courageuse de concitoyens qui s'occupent avec passion et désintéressement de l'amélioration du sort des ouvriers, il termine par des citations d'extraits de journaux relatifs au Congrès de 1885, de rapports présentés à Nîmes depuis 1883, aux Congrès de Paris 1885, de Carlisle et de Tours (1887), etc.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 mars 1889.

Présents : MM. F. Boyer, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Robert, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Bardou, Ducros, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liottard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises pendant la dernière quinzaine par les sociétés correspondantes auxquelles il y a lieu d'ajouter :

Revue de l'histoire des religions, de M. Jean Réville, les deux dernières livraisons du Tom. 18.

Et deux numéros du *Courrier de Lyon*, contenant des articles de notre correspondant, M. Gaspard Bellin.

M. le président communique une lettre de M. le président de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers qui convie les membres de notre Académie à participer à une série d'excursions scientifiques qu'elle a organisées dans les départements du sud-ouest jusqu'à Gerona et Figueras en Espagne, — le programme des excursions est joint à cette invitation.

L'ordre du jour appelle diverses élections portées au bulletin de convocation de la présente séance.

L'Académie procède au scrutin secret aux opérations distinctes, qui ont pour résultat :

1. La nomination de M. Jules Bonnet, homme de lettres, dans la classe des membres honoraires ;

2. Deux élections au titre de membre résidant, savoir :

M. Bory, président du tribunal civil de Nîmes, en remplacement de M. Villard, devenu membre non résidant ;

M. Paul Clauzel, avocat, ancien bâtonnier, en remplacement de M. Aurès, nommé membre honoraire.

M. l'abbé GOIFFON donne lecture du compte-rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Lamoureux : *La Palestine, Jérusalem et les saints lieux* ; il s'exprime ainsi :

L'un des auteurs qui ont le mieux écrit sur la Palestine, Mgr Darboy disait : Hélas ! combien sont futiles les plus grands voyageurs dans ces pays si voisins du berceau de notre Rédemption ! que de détails misérables et d'indications inutiles !... Il aurait voulu rayer des ouvrages sur la Palestine tout ce qui n'est pas la Terre-Sainte, tout ce qui ne se rapporte pas aux lieux consacrés par les souvenirs bibliques ; s'il permettait les divagations au voyageur, il désirait que le pèlerin au tombeau du Sauveur allât droit son chemin, ne s'arrêtant qu'aux localités témoins des grands faits de l'ancien et du nouveau Testament.

L'écueil signalé par Mgr Darboy nous semble avoir été évité par M. l'abbé Lamoureux ; son ouvrage n'est pas l'œuvre d'un touriste ; c'est le carnet du pèlerin. Les faits si connus de la Bible ne l'arrêtent que tout juste ce qui est nécessaire pour frapper l'esprit et échauffer le cœur. On sent à chaque page que c'est le sentiment religieux et non la curiosité qui a conduit l'auteur dans ce lointain voyage.

Plus d'une fois, M. Lamoureux se souvient

de la France qui est toujours à Jérusalem la protectrice des Saints-Lieux et l'on sent vibrer dans le récit la fibre du patriotisme autant que l'âme du chrétien. Les établissements français sont l'objet d'une étude rapide mais intéressante. C'est surtout au moment du retour que le sentiment français éclate dans le livre ; le salut de l'auteur à la France, pour n'être exprimé qu'en quelques mots, n'en est pas moins le salut d'un fils à une mère bien-aimée.

Le style de ce livre est sobre et simple, quoiqu'empreint quelquefois des couleurs orientales dont se revêtent les lieux décrits par M. Lamoureux.

L'ordre du jour étant épuisé et la séance peu remplie, M. DUCROS veut bien déférer à la demande de l'Académie en lui communiquant, de mémoire, une pièce de poésie qui a pour titre : *Les Urnes de Nemrod*.

Après quoi, la séance est levée.

Séance du 6 avril 1889

Présents MM. F. Boyer, *président*; Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, Delépine, abbé Ferry, Robert, Dardier, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Bory, Clauzel, *membres résidants*; colonel Pothier, *membre honoraire*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire présente le relevé des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes auxquelles il y a lieu d'ajouter :

Un numéro du Salut Public de Lyon, contenant un article de notre correspondant M. G. Bellin : *Les trucs au théâtre*.

M. le président adresse quelques paroles de bienvenue à deux nouveaux confrères récemment élus, qui prennent séance aujourd'hui : MM. le président Bory et Clauzel.

Ces deux messieurs expriment à leur tour leur satisfaction et leur gratitude pour la décision qui les appelle à faire partie de la Compagnie à titre de membres résidants.

M. Jules Bonnet, élu dans la même séance du 23 mars dans la classe des membres honoraires, exprime les mêmes sentiments dans une lettre à ladate du 4 avril, qu'il accompagne de l'hommage de quatre nouveaux volumes de ses œuvres publiées sous le titre de ; *Récits du XVI^e siècle*.

M. le secrétaire perpétuel, au nom de la commission de comptabilité, rend compte de l'examen de la gestion de M. le trésorier pour l'exercice 1888.

Il en résulte que les recettes propres du dernier exercice se sont élevées à

3.134 65

en y ajoutant le report de recettes de l'exercice 1887

4.143 85

Le total des recettes au 31 décembre 1888, s'élève à

7.278 50

On se rappellera que le report anormal de recettes de 1887 sur 1888 tient à cette circonstance que l'imprimeur de l'Académie n'avait pas encaissé au 31 décembre 1887, le prix du volume des Mémoires afférent à la dite année.

Cet article de dépense figure en effet, sur les comptes de 1888 pour la somme de 3.340 francs.

L'impression du volume des Mémoires de 1887, payée en 1888, ne s'élève qu'à 1.563 fr.

Le chiffre excessif de 3.340, comprend l'impression accessoire du *Manuel de Dhuoda*, facilité par une subvention de l'Etat.

Les dépenses de l'exercice 1888, se portent à la somme de 6.290 fr. 55 avec la surcharge indiquée ci-dessus ; allégées du chiffre de 3.340, en report, elles ne s'élèveraient qu'à 2.950 fr. 55.

En définitive, les opérations financières de 1888 se résument comme suit :

Recettes	7.278 50
Dépenses	6.290 55

Excédant de recette
à reporter en 1889 987 95

Ce chiffre, relativement élevé, provient de ce que l'Académie n'a pas eu à distribuer de prix en 1888. Le concours n'ayant pas abouti.

La parole est à M. LENTHÉRIC, qui donne lecture d'un fragment d'une prochaine publication qu'il prépare sur la vallée du Rhône. Nous empruntons à cette étude quelques détails relatifs au Pont-Saint-Esprit, une des œuvres les plus considérables de notre région avec le légendaire pont d'Avignon.

«Malgré bien des défauts inévitables à l'époque où il a été construit, le pont Saint-Esprit est réellement une œuvre de premier ordre. Sa longueur est de près de 800 mètres, en deux alignements. Le pont présente ainsi en plan une ligne brisée en forme de chevron dont l'angle saillant est opposé au courant. Il avait dans le principe 20 grandes arches en arc de cercle d'une trentaine de mètres d'ouverture aux naissances, séparées par des piles

massives formant avant-becs, dont la largeur variait de 9 à 11 mètres et dont le pied était défendu jusqu'à la hauteur de 2 mètres par de forts massifs d'enrochements. Chacune de ces piles avait reçu un nom spécial tiré de quelque particularité de la construction ; et la première sur la rive gauche s'appelait Thyanges, du nom même du fameux prieur qui s'était tout d'abord montré assez peu accommodant aux débuts de la construction. Les tympanes étaient évidés par de petites voûtes offrant un débouché supplémentaire aux eaux d'inondation. Des rampes établies sur les deux rives conduisaient à des bastilles crénelées qui fermaient les deux extrémités du pont.

« Deux tours placées sur le point saillant du chevron complétaient le système de défense. Dans l'une était érigé un autel en l'honneur de Saint-Nicolas, patron des bateliers. Au milieu de la troisième arche, du côté de Saint-Saturnin, sur le parapet du midi, se dressait une croix monumentale qu'un coup de mistral a renversée dans le Rhône. Comme dans la plupart des grandes constructions du moyen-âge, les pierres de taille du pont portaient presque toutes sur leur face des marques de tâcheron. C'était la coutume des maîtres ouvriers de l'époque de signer en quelque sorte leur travail par une lettre, un dessin, un sigle caractéristique — croix, losange, monogramme, feuille, dessin pointillé, attributs de métier et traits de toute nature variés et groupés à l'infini. Il n'y avait pas dans cet immense amas de pierres un seul bloc important à parement vu qui ne portât la marque distinctive de celui qui l'avait taillé. Le relevé de ces sigles de tâcheron constitue un véritable journal de chantier, une sorte de chapitre d'histoire de la construction, écrit avec le maillet et le ciseau dont bien des feuillets ont été malheureusement perdus par suite des transformations successives dont le pont a été l'objet.

« Toutes ces transformations ont naturelle-

ment altéré la physionomie primitive du monument ; mais, en bonne justice, elles étaient absolument indispensables. Un des principaux inconvénients du pont Saint-Esprit était, en effet, le nombre et l'épaisseur de ses piles qui se présentaient en travers du Rhône comme de formidables écueils. On se préoccupait assez peu au moyen-âge d'améliorer le régime des eaux torrentielles d'un fleuve. On se lamentait à l'époque des inondations, on implorait la miséricorde de Dieu et des saints et on se résignait.

Or le débit des eaux d'étiage du Rhône au droit de St-Saturnin est de 500 mètres cubes ; et afin d'entretenir dans le chenal du fleuve un volume ou une profondeur d'eau suffisante pour la navigation, on n'a pas cru dans ces derniers temps devoir donner, au moyen de digues submersibles, plus de 300 mètres à la largeur de l'endiguement. On peut donc se faire une idée de l'effet que devaient produire les eaux du fleuve divaguant sans obstacle sur une largeur de près d'un kilomètre. Ces eaux se ramifiaient en une foule de bras dont le principal, après avoir frappé la rive droite, prenait une direction en écharpe presque parallèle au pont et se retournait ensuite brusquement sous la dernière arche de la rive gauche.

«C'est là qu'était alors le chenal. En amont et jusqu'au confluent de l'Ardèche, le lit du fleuve était un véritable archipel d'ilots de gravier, plus ou moins submergés dès que le Rhône commençait à grossir, et qui devenaient de véritables bancs d'échouage. La manœuvre qu'avaient à faire les bateaux pour suivre les sinuosités de la passe navigable et variable du fleuve était des plus périlleuses ; et bien souvent ils venaient se briser contre les blocs de défense des piles. Sortis d'une arche, ils n'étaient pas encore hors de danger. Les remous et les tourbillons occasionnés par les énormes piles exerçaient sur eux une attraction à laquelle il leur était bien difficile d'échapper ; et on a

perdu le compte des sinistres éprouvés par la navigation à ces redoutables passages.

« D'autre part, le peu de largeur du pont empêchait, comme nous l'avons dit, le passage des voitures ; et, même après l'établissement des gares d'évitement sur chaque pile, les charrois un peu larges ne pouvaient s'y engager qu'avec de grandes précautions.

« En somme, malgré la solidité des fondations sur pilotis et enrochements, les belles dimensions, l'excellent choix et même le luxe des matériaux employés, le pont Saint-Esprit présentait de très graves inconvénients et de sérieux dangers.

« On n'y passait pas dessus facilement et on naufrageait souvent dessous. Cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment. L'état actuel de nos voies de communication sur terre et sur eau commandait d'impérieuses restaurations et même une mutilation de cet ouvrage respectable. Il a fallu rompre nettement avec les souvenirs du passé et sacrifier à l'intérêt public les sentiments de l'artiste et les goûts de l'archéologue. L'alignement des parapets du pont, la destruction complète de toute la façade nord, noyée désormais dans des maçonneries neuves, la réfection d'une partie de la façade du côté du midi, la dégradation ou la perte d'un très grand nombre de marques de tâcheron, la destruction de la chapelle de saint Nicolas, le dérasement des bastilles crénelées et de leurs portes monumentales, le remplacement des deux belles arches de rive droite par un grand arc en fonte ont sans doute porté une atteinte sérieuse à l'effet pittoresque et au caractère militaire et religieux du pont Saint-Esprit. Mais les monuments d'utilité publique doivent avant tout atteindre le but principal pour lequel ils ont été construits ; et il est juste de reconnaître que l'ancien pont ne satisfaisait nullement et que le nouveau satisfait d'une manière parfaite à toutes les exigences du roulage et de la navigation. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 avril 1889.

Présents : MM. F. Boyer, *président* ; Bigot, Verdier, Puech, Faudon, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Coustalet, comte de Balincourt, Bardou, Ducros, *membres résidants* ; colonel Pothier, Jules Bonnet, *membres honoraires* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

Après le dépôt des publications périodiques des sociétés correspondantes, M. le secrétaire signale un envoi considérable de l'Université royale de Norwège comprenant :

Antinoos (en allemand) de Dielrichson.

Joh. Lauremberg, par le docteur Daae.

Agricolæ apophtegmata, edidit Daae.

Quatre traités de Drachmann et Stenersen.

Daae symbola ad historiam ecclesiasticam.

Forhandlinger ved de Skandinaviske naturforskeres.

(Ce dernier ouvrage est le seul exemplaire dont puisse disposer l'Université de Christiania). L'Académie reçoit en outre :

Un rapport de MM. de Rouville et Torcapel sur la description géologique des environs de Pont-Saint-Esprit, par M. Sarran d'Alard.

Un rapport sur les observatoires astronomiques de province, par M. Lœwy (de l'Institut).

Et 10 opuscules de M. Roger Vallentin, re-

ceveur des domaines à Villeneuve d'Avignon, sur divers sujets d'archéologie et de numismatique.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. CLAVEL entretient l'Académie d'une brochure de M. Grégoire Lewenson : *Autour de la politique, par un Russe.*

Il se demande d'abord ce que c'est que la politique ; il l'examine comme science et comme art, fruit des méditations des plus grands esprits, ou révélant les procédés de gouvernement des hommes d'Etat les plus illustres de tous les temps.

Il parle des critiques dirigées contre la politique, de l'égalité des droits proclamée par la Révolution de 1789, du parlementarisme, du suffrage universel, de la tendance des couches nouvelles de la démocratie à dominer celles dont l'émancipation a précédé la leur, au lieu de fraterniser avec elles ; des dangers d'une démocratie fermée, exclusive, formant une sorte d'aristocratie d'en bas ; de l'obligation, dans notre démocratie surtout, de placer les devoirs à côté des droits, et d'exercer ses droits politiques pour confier le pouvoir aux plus capables et aux plus dignes.

Il dit aussi ce qu'est l'esprit politique, quelles connaissances étendues et approfondies et quelle autorité morale sont nécessaires à quiconque aspire à diriger la politique d'un peuple à l'intérieur et à l'extérieur ; que la vraie sagesse d'une démocratie consiste dans l'obéissance aux lois ; que la politique, sous tous les gouvernements, doit avoir pour but l'intérêt matériel et moral des peuples, et pour règle, la Justice.

Analysant l'œuvre de M. Lewenson, M. Clavel établit, par des citations, qu'elle est une sorte de promenade dans les divers Etats de l'Europe, au cours de laquelle l'auteur résume leur organisation politique et sociale actuelle ; sévère ou cruel pour la plupart, sympathique à la Russie, plus encore à la France, où il

blâme cependant l'attitude de M. Gilly, celle du général Boulanger, des journalistes MM. de Cassagnac et Rochefort, les division de la Chambre, etc. C'est un tableau, attristant au fond, présenté sous une forme qui n'est pas toujours du goût le plus pur, mais relevée çà et là par quelques observations justes, une certaine verve et des traits qui ne manquent pas de piquant.

M. COUSTALET lit un rapport sur une monographie dont l'auteur, M. Henri Roux, instituteur public à Saint-André-de-Valborgne, a fait hommage à l'Académie. Ce travail a pour titre : *Mémoire sur Saint-André-de-Valborgne et ses environs*.

M. Roux a fort habilement mis en œuvre les documents qu'il a eus à sa disposition, traditions, légendes, archives publiques et privées. Après une description détaillée du territoire de Saint-André, des voies anciennes, monuments divers et châteaux qui s'y trouvent et qui peuvent intéresser l'archéologie, l'auteur du Mémoire raconte l'histoire du village.

Les deux parties les plus développées de son travail sont celles qui ont rapport aux divers événements dont Saint-André a été le théâtre, d'abord pendant les guerres de religion et en second lieu pendant la période révolutionnaire. Ces deux parties traitées avec soin sont pleines de détails fort intéressants.

Le mémoire de M. Roux est une œuvre estimable et qui témoigne de consciencieuses recherches de la part de son auteur. L'Académie ne saurait trop encourager de pareilles monographies qui préparent de précieux matériaux pour le géographe, l'archéologue et l'historien.

M. le colonel POTHIER donne lecture d'un mémoire relatif à deux sépultures préromaines découvertes en 1887 et 1889, dans un clavier appartenant à M. Coulet, sur un plateau appelé quartier des Tours Seguin, longeant la voie désignée au moyen-âge, sous la dénomi-

nation de Caminus romeus in territorio de Calmeta, ou Cami Regourdan. On a trouvé dans une cavité rectangulaire, un grand vase ou urne cinéraire, accompagné de vases de différente grandeur, une pointe de lance en fer, une épée en fer dont la lame était recourbée en demi-cercle, une pendeloque, une mâchoire de loup, quelques objets d'outillage ou de parure, etc... Tous les produits céramiques d'une fabrication peu soignée, étaient de types communs qui ont dû suffire à une population, dont le sentiment artistique ne s'était pas encore développé à la vue des belles œuvres de la Grèce ou des imitations romaines. La seconde sépulture, située à 3 ou 4 mètres de la première, contenait des objets de même nature.

M. le colonel Pothier présente une description détaillée de tous les objets recueillis avec dessins à l'appui et en conclut que les poteries découvertes, dénuées de tout mérite artistique sont évidemment des spécimens de vaisselle de peuples antérieurs à l'époque Gallo-romaine.

M. le colonel Pothier fait remarquer, en terminant, que ce n'est pas la première fois qu'il se rencontre aux environs de Nimes des sépultures de même caractère que celles dont il vient de donner la description. Le musée de la Maison-Carrée et le musée d'histoire naturelle renferment aussi des poteries et autres objets de mobilier funéraire qui ont été mis à jour dans le quartier de Pissevin, aux environs du puech-d'Autel, aux abords de la route antique de Nimes à Sommière et à Campagnac, commune de Saint-Anastasie, non loin du chemin qui conduisait de Nemausus à Albenat (Aubenas?) chez les Helviens.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 mai 1889

Présents : MM. F. Boyer, *président*; Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, abbé Ferry, Robert, Bondurand, Simon, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, Ducros, Clauzel, *membres résidants*; colonel Pothier, J. Bonnet, *membres honoraires*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques adressées à l'Académie par les Sociétés correspondantes ou par le Gouvernement.

Elle a reçu en outre à titre d'hommage :

L'Evêque François Renaud de Ville-neuve, par M. l'abbé Saurel, *correspondant*, 1 vol. in-4° avec portrait.

Aonio Paleario, étude sur la réforme en Italie, par M. Jules Bonnet.

Compte-rendu de la session extraordinaire de la Société de botanique de France à Millau, par M. l'abbé Magnen

L'Activité mentale et les éléments de l'Esprit, par M. Paulhan, conservateur de la bibliothèque de la ville.

Notice biographique sur M. Alph. Pellet, compositeur, directeur de l'Ecole nationale de musique de Nîmes, par M. Paul Clauzel.

M. le président fait part à l'Académie, de la mort de M. le docteur Tribes, un de nos membres résidants. L'Académie consigne au

procès-verbal de la séance de ce jour, l'expression de ses regrets.

M. BONDURAND appelle l'attention et l'intérêt de l'Académie sur les services de M. Nuty, et en particulier sur les soins intelligents qu'il apporte depuis longtemps, à la conservation des objets antiques déposés au Musée lapidaire de la ville, et propose de lui décerner en conséquence, une médaille d'argent. L'Académie accueille avec empressement cette proposition.

L'objet essentiel de la réunion de ce jour comporte les mesures à prendre en vue de la séance publique annuelle. L'Académie, consultée, adopte la date du samedi 25 mai courant, et renvoie à une commission formée du bureau, avec adjonction de MM. l'abbé Ferry, Coustalet et Maurin, le soin de régler tous les détails de cette solennité.

Le programme comprendra en sus des lectures réglementaires (Discours du président et compte-rendu des travaux de l'année écoulée), une étude de M. l'abbé Ferry sur le dernier évêque de Nîmes, Mgr Besson, au point de vue de son attachement à la ville de Nîmes, une causerie littéraire de M. Coustalet sur la plaisanterie, et des pièces de poésie de MM. Bigot et Ducros.

M. COUSTALET soumet à l'Académie, qui l'accueille avec faveur, son projet de lecture susmentionné : *De la Plaisanterie*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 mai 1889.

Présents : MM. F. Boyer, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Bolze, Doze, abbé Ferry, Robert, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, marquis de Valfons, Ducros, Bory, Clauzel, *membres résidants* ; abbé Azais, colonel Pothier, *membres honoraires* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

M. le secrétaire général fait le dépôt des publications périodiques des sociétés correspondantes, parvenues dans la quinzaine auxquelles s'ajoutent :

Deux fascicules du *journal des Savants* ;

Une circulaire du congrès international des électriciens à l'Exposition universelle ;

De nombreuses publications de M. Martel sur la région des Causses de la Lozère et de l'Aveyron, les Gorges du Tarn, Montpellier le vieux, etc., et un mémoire autographié ayant pour titre : Découverte et traversée de la rivière souterraine de Bramabiou.

La séance de ce jour est entièrement consacrée à la lecture des pièces qui constituent le programme de la séance publique annoncée pour le 25 courant.

L'Académie entend successivement et accueille favorablement :

L'allocution de M. le président F. Boyer ;

Le compte-rendu des travaux de 1888 rédigé par M. Robert ;

L'étude biographique consacrée par M. l'abbé Ferry à Mgr Besson ;

Et une fable patoise de M. Bigot.

Sur la proposition de M. Bondurand, l'Académie accorde une médaille d'argent à M. Commin, donateur de quelques fragments antiques au Musée lapidaire de la ville.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance publique du 25 mai.

Cette séance a eu lieu, conformément à l'avis donné au public, dans la Chapelle de l'ancien Lycée, affectée depuis quelque temps aux conférences publiques de tout genre. Elle a été ouverte à huit heures et demie.

Étaient présents : MM. Boyer, *président d'année* ; Bigot, Lenthéric, Gouazé, Bolze, Doze, Délépine, abbé Ferry, Robert, Dardier, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Béchard, Ducros, Bory, Clauzel *membres résidents* ; colonel Pothier, Aurès, *membres honoraires* ; G. Guizot, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

M. le maire de Nîmes et une délégation du conseil municipal assistaient à la séance. M. le préfet et Mgr l'évêque avaient, par des motifs divers d'empêchement, exprimé leurs regrets de ne pouvoir répondre à l'invitation de l'Académie.

M. Jules Bonnet, retenu malgré son désir hors de Nîmes, avait fait agréer ses excuses.

M. BOYER *président*, a prononcé le discours d'usage où il a traité des falsifications des denrées alimentaires et des mesures de précaution qu'impose le soin de sauvegarder la santé publique.

M. ROBERT, *président en exercice pour l'année 1888*, a présenté dans le compte-rendu réglementaire, le relevé complet des

travaux de l'Académie au cours de la dite année.

On a procédé ensuite à la distribution des récompenses aux personnes qui ont participé au développement ou à la conservation de nos richesses archéologiques ; une médaille d'argent a été attribuée à M. Commin, entrepreneur de maçonnerie, pour don de fragments antiques au Musée lapidaire et à M. Nuty, gardien de la Maison-Carrée, pour les soins excellents donnés à la conservation des objets confiés à sa surveillance.

M. le secrétaire perpétuel a fait connaître que le concours ouvert pour l'année 1889 (*Etude sur les travaux historiques de François Guizot*), n'avait produit aucune communication ; mais que l'Académie, ayant des raisons de penser que l'insuffisance du délai imparti, en regard d'un sujet de cette importance, pouvait expliquer le défaut de concurrents, a décidé qu'un nouveau délai d'un an serait accordé, et que le concours resterait ouvert jusqu'à l'année 1891.

Le concours de 1890 comprend toujours la production d'une œuvre poétique qui ne devra pas dépasser 200 vers.

Les lectures ont continué dans l'ordre suivant :

M. l'abbé FERRY a donné une étude sur l'épiscopat de Mgr Besson, président honoraire de l'Académie, dans laquelle il a spécialement retracé l'affection du dernier évêque pour la ville de Nîmes et les Nîmois.

M. DUCROS a lu une pièce de poésie où il a développé sous le titre : *Le monde n'est pas méchant*, un jugement optimiste sur l'homme contemporain.

M. COUSTALET a mis en relief dans une causerie littéraire, les formes dans lesquelles s'est exercée la fine plaisanterie chez quelques

écrivains ou autres personnages célèbres de l'antiquité.

La séance a été terminée par la lecture d'une fable inédite de notre poète favori, M. BIGOT, dans l'idiome si cher aux Nimois, imitée de celle de la Fontaine : *L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses*.

Le public nombreux qui assistait à la séance s'est retiré à 11 h. 1/2 en donnant des témoignages de sa satisfaction.

Séance du 1er juin 1889

Présents : MM. Dardier, *vice-président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, Bardon, Ducros, Bory, Clauzel, *membres résidants* ; colonel Pothier, J. Bonnet, *membres honoraires* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 18 mai et celui de la séance publique du 25 mai sont lus et adoptés.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie depuis la dernière séance.

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage :

Le préhistorique à Sommières : Station et ateliers néolithiques de Fontbiousse, par M. Lombard-Dumas, *membre non-résidant* ;

Lasource, député à la Législative et à la Convention, par M. le pasteur Camille Rabaud, de Castres.

Le *Fagot*, pièce en un acte et en vers, de notre confrère M. Ducros.

Le Centenaire de 1789 et la réforme sociale, par M. Henri Mazel.

—
Correspondance. — L'Académie a reçu de M. l'abbé Lamoureux une lettre par laquelle

il transmet ses remerciements pour son affiliation à titre de correspondant.

Les feuilles publiques nous avaient appris et l'Académie avait remarqué avec satisfaction, dans l'énoncé de la distribution des prix Monthyon par l'Académie française, que parmi les ouvrages couronnés, figure l'ouvrage de M. Léonce Curnier, notre confrère : *La Jeunesse de Frédéric Ozanam*.

M. Curnier, en nous faisant part lui-même de cette honorable distinction, veut bien en reporter modestement l'honneur à l'Académie de Nîmes, dont il a reçu ses premiers encouragements.

M. le colonel POTHIER communique à l'Académie l'estampage d'une inscription tumulaire inédite trouvée au Chemin de Calvas, aujourd'hui-même 1 juin 1889. L'Académie le remercie de son empressement à lui faire part de cette intéressante découverte.

L'inscription est ainsi conçue :

D. M.
I V L I A E
P A N N Y C H I D I S
C E R I A L I S
V X O R I

M. Achille BARDON donne lecture d'une intéressante étude historique, épisode d'une administration véreuse de l'époque romaine, intitulée : *Le personnel de la douane sicilienne au temps de Cicéron et de Verrès*, où il met en lumière l'indélicatesse et les prévarications du proconsul collectionneur et de son entourage. Ce travail considérable est divisé en plusieurs chapitres : L'adjudication. — Le magister. — Relations de la Compagnie avec le Sénat de Rome. — Relations de la Compagnie avec les gouvernements provinciaux. — Les préjugés du public contre le douanier. — Le

douanier au théâtre. — Le douanier au travail. — Le douanier d'après l'épigraphie. — Le promagister. — Le conseil d'administration ou les Decumani. — Une descente de justice chez un magister. — Les registres de la douane. — Constatation d'un faux. — Un promagister sur le banc des accusés.

M. LIOTARD donne lecture d'une relation rédigée par M. E.-A. Martel, un des membres les plus ardents du Club Alpin de la Lozère et des Causses, qui a accompli pour la première fois, avec quelques hardis compagnons, la traversée complète du souterrain de Bramabiau. Nous devons déjà à une communication de notre confrère Germer-Durand la connaissance des excursions recommandées dans la Lozère et l'Aveyron, notamment la description par M. Martel et ses collaborateurs des gorges du Tarn et de Montpellier le Vieux. La communication de ce jour, accompagnée de nombreuses publications remarquablement illustrées formant deux livraisons du *Tour du Monde*, est bien autrement intéressante au double point de vue de la nouveauté (car il s'agit d'une véritable découverte) et des lieux parcourus qui appartiennent au département du Gard ; plusieurs touristes avaient bien signalé la sauvagerie et l'étrangeté du site de Bramabiau et le fracas du torrent appelé le *bonheur* qui se précipite et disparaît dans un parcours de 500 mètres sous des roches inexplorées ; mais personne n'avait osé se risquer comme l'ont fait, le 27-28 juin 1888, M. Martel et sa troupe, composée de trois de ses cousins et de cinq hommes solides et éprouvés, qui sont parvenus avec des peines inouïes à parcourir dans toute son étendue la rivière souterraine que les habitants de Meyrueis et de Camrieu déclaraient inabordable.

L'Académie entend avec un vif intérêt le récit imagé de cette périlleuse entreprise, et

charge M. Liotard de remercier M. Martel de sa communication et de l'envoi de ses diverses publications.

A son dernier envoi est joint l'itinéraire pour l'exploration du 7 juin au 8 juillet des Grottes des Causses dans la Lozère, l'Aveyron, l'Hérault et le Lot.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 juin 1889

Présents : MM. Boyer, président; Dardier, vice-président; Bigot, Verdier, Bolze, Délépine, abbé Ferry, Bondurand, Simon, abbé Goiffon, pasteur Fabre, de Balincourt, Ducros, Clauzel, Mazel, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin est lu et adopté.

A l'occasion du compte-rendu par M. Liotard de la traversée complète du souterrain de *Bramabiau* accomplie tout récemment et pour la première fois par quelques membres du Club Alpin français, M. Mazel croit devoir faire observer que le torrent dont il est ici question et qu'on a désigné sous le vocable de *Valat de Bonheur* n'est autre que la branche nord du Trévezel, cours d'eau, qui prend naissance au pied de l'Espérou, point de partage des bassins de la Méditerranée et de l'Océan, passe à Saint-Sauveur, Espinassous, Trèves et va se jeter dans la Dourbie sous le rocher abrupt que surmontent les ruines pittoresques du Manoir de Cantobre.

Ce nom de Bonheur qui se rapporte à un ancien monastère, sorte de maison de secours bâtie au XII^e siècle pour les voyageurs attardés dans ces régions inhospitalières, doit être réservé à l'ancienne chapelle et au monastère lui-même, actuellement disparus.

C'est la traduction malheureuse en français de *Bona-aura*, dont on a fait Bonahur et Bona-hur, ainsi qu'on prononçait naguère encore dans ces parages élevés.

M. le secrétaire relate ensuite les publica-

tions périodiques et autres adressées à notre Société depuis la dernière séance

L'Académie reçoit à titre d'hommage, la *Terre du froid*, ouvrage de M. le docteur Muston, de la Société Belfortaine.

L'ordre du jour appelle une communication de M. le pasteur DARDIER sur le pasteur Lasource, député à la Législative et à la Convention, d'après les derniers documents publiés par M. le pasteur Camille Rabaud, de Castres.

M. Camille Rabaud n'en est pas à son coup d'essai: Il s'est exercé tour à tour sur la théologie, l'économie politique et l'histoire et non sans quelque mérite.

Grâce à des documents personnels entièrement inédits et à quelques papiers de famille, il nous apprend que Lasource (dont le vrai nom est Alba Marc-David), né le 22 janvier 1767, dans les environs de Mazamet, a été élevé et consacré pasteur de l'église réformée à Lausanne le 18 juin 1784.

Après avoir exercé quelque temps son ministère à Lacaille, à Roquecourbe, à Réalmont, il s'engagea définitivement dans la politique et mérita de compter parmi les onze pasteurs protestants qui entrèrent à la Législative et à la Convention nationale.

On le vit dans la séance du 25 août 1792 prendre en main la défense des prêtres réfractaires qu'on parlait de déporter à la Guyane. Combien il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir remonter à la tribune pour flétrir les massacres de septembre. Mais il n'est pas moins vrai que ce fleuve de sang humain auquel se trouve indissolublement lié le nom de Danton éloigna à jamais Lasource des Jacobins et le jeta dans les rangs de la Gironde.

Ce n'est pas le cas de relater ici les péripéties de la lutte entre celle-ci et la Montagne.

Entraîné dans la ruine de son parti, Lasource porta sa tête sur l'échafaud, en nombreuse compagnie le 31 octobre 1793.

M. Cam. Rabaud n'a garde de condamner

les Girondins pour avoir essayé d'un soulèvement de la Province contre la Commune de Paris, devenue le véritable pouvoir exécutif, après les hideuses journées du 31 mai et du 2 juin 1793. Contrairement aux assertions de Louis Blanc et de ses coreligionnaires politiques, il ne croit pas que la France, pour être sauvée alors, ait eu nécessairement besoin des atrocités Jacobines, comme la persécution des Ministres de la religion, la poursuite de la noblesse, la guerre civile, l'échafaud en permanence, etc., etc.

L'influence néfaste des souvenirs de la Terreur éclatante au 9 Thermidor et au 18 Brumaire, ne pèse-t-elle pas encore d'un grand poids dans les destinées politiques de notre Pays ?...

Si la loi Trévèneuc, avait été écrite un siècle plus tôt, ce sont les hommes de la Gironde qui auraient triomphé et arrêté la conquête Jacobine. Plus heureux que leurs devanciers, ajoute M. Dardier, les Versaillais ont en 1871 arraché la France à la dernière Commune de Paris. Désormais, grâce à cette loi, notre salut semble assuré contre les entreprises de ceux qui voudraient faire revivre parmi nous les souvenirs du 31 mai 1793 et du 18 mars 1871.

M. SIMON fait la communication suivante :

Notre Bibliothèque, déjà une des plus riches de la province en manuscrits hébreux du moyen âge, en a acquis, il y a quelque temps, un nouveau d'une certaine importance, qui a été gracieusement offert par M. Jonas Weyl, grand rabbin de Marseille, naguère rabbin à Nîmes.

C'est un rituel des principales fêtes, un Machzor, écrit sur parchemin, à Avignon, en 1378, par le scribe Meschoullam, pour le notable R. abba Mari, fils de David.

On y remarque une particularité qu'on croyait n'appartenir qu'aux copistes du XIV^e siècle du Nord de la France et de l'Allemagne, (V. Zunz, Zur Geschichte p.), c'est

la formule : « Le copiste ne fera aucune correction ni aujourd'hui ni jamais, jusqu'à ce qu'un âne monte à une échelle. » Cette locution, dont le sens n'a pas besoin d'être expliqué, est empruntée au Talmud.

Je tiens encore à relever la signature « *Anceau, Notarius* » qui se trouve au bas du premier feuillet. La même signature se trouve au feuillet 191 du MS. n° 13,708, mais dans mes « Manuscrits Hébreux de la Bibliothèque à Nîmes, je l'avais lue » *F. Anceny, Notarius* ; de plus M. Molinier, l'auteur du catalogue des MSS. des Bibliothèques des départements, v. 8, du tirage à part des MSS. de la Bibliothèque de Nîmes, a proposé « *Novitius* pour *Notarius*. La version du nouveau MS. lève toute incertitude. Les mots : *Anceau, Notarius*, sont très lisibles. Cet *Anceau* était ou bien un bibliothécaire de la Chartreuse de Ville-neuve-lès-Avignon d'où proviennent probablement ces MSS., ou bien un secrétaire du Cardinal-Légit, directeur du bureau de la censure, sans l'autorisation duquel aucun livre ne pouvait se trouver entre les mains des juifs d'Avignon et du Comtat.

Le nouveau MS. est dans un parfait état de conservation. Il forme un don de valeur dont il faut remercier M. Weyl.

M. MAZEL, donne lecture de quelques pièces de poésies romanes et françaises, dues à la verve de M. le pasteur Fesquet, de Colongnac, un de nos correspondants.

Le sonnet paraphrasé d'un passage de Saint-Luc, 24, 29, sur ces mots : *Reste avec nous*, mérite d'être plus spécialement signalé.

Enfin, M. Ducros nous dit une pièce de poésie qui a nom *l'Idylle à Paris*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 29 juin 1889

Présents : MM. Boyer, *président* ; Dardier, *vice-président* ; Gouazé, Puech, Bolze, abbé Ferry, pasteur Fabre, Coustalet, de Balincourt, Ducros, Clauzel, Mazel, *secrétaire adjoint*.

—
Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire fait connaître les nombreuses publications périodiques adressées pendant la dernière quinzaine à l'Académie.

L'Académie a reçu en outre l'hommage d'un volume intitulé *Pierre Mauget*, par M. Prosper Castanier.

L'ordre du jour appelle une réplique de M. le pasteur Dardier à une seconde communication de M. Marius Tallon, notre correspondant, intitulée : *Encore les Camisards*. Pas n'est besoin de rappeler ici la première publication de ce dernier qui remonte à un peu plus de deux ans et a suscité une polémique dans laquelle notre société n'a pas à intervenir.

A cette occasion, M. le président se croit autorisé à faire observer que les meilleures discussions historiques, littéraires ou autres risquent fort de perdre de leur charme habituel en se prolongeant. Il donne ensuite lecture du mémoire précité.

M. DARDIER, à son tour, communique à l'Académie une assez longue note en réponse à ce mémoire.

Comme dans les productions précédentes, les nouveaux arguments invoqués par chacun des auteurs en faveur de sa thèse particulière laissent la question pendante. Les contradicteurs persistent dans leurs opinions respectives et maintiennent leur jugement précédemment porté sur ce point délicat et controversé d'histoire locale.

M. DE BALINCOURT expose en quelques mots l'origine et les attributions du tribunal des maréchaux de France, juges du point d'honneur entre gentilshommes et de leurs lieutenants dans les provinces. Il donne lecture d'une lettre inédite du duc de Richelieu, gouverneur de la Guyenne et Gascogne, lettre signée et suivie de quelques lignes autographes, dans laquelle il se plaint vivement qu'on ait nommé, dans son gouvernement, à ces fonctions délicates, le fils d'un laquais enrichi, originaire de la région, ce qui a soulevé l'indignation de toute la noblesse du pays.

Cette communication rappelle un travail sur le même sujet, œuvre de notre regretté confrère M. Léon Blanchard, insérée dans le volume de nos mémoires pour l'année 1872. La même question a provoqué un certain nombre d'articles dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 juillet 1889

Présents : MM. Dardier, vice-président ; Gouazé, Verdier, Clavel, Abbé Ferry. Robert, pasteur Fabre, abbé Goiffon, Ducros, Clauzel, Mazel, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire-adjoint communique la liste des publications, mémoires et circulaires parvenus à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

M. Rouvière fait hommage du 4^{me} volume de son « Histoire de la Révolution dans le département du Gard.

L'ordre du jour appelle une petite communication sur quelques étymologies provençales et languedociennes du pasteur Fesquet, un de nos correspondants.

Elle est renvoyée à une séance ultérieure.

M. A. Ducros lit ensuite une pièce de poésie, traduite de l'arabe, intitulée : *La Légende du ver-à-soie.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 27 juillet 1889

Présents : MM. Boyer, *président*; Bigot, Lenthéric, Puech, Bolze, Carcassonne, Doze, abbé Ferry, Dardier, Clavel, Simon, abbé Goiffon, Bardon, Ducros, Clauzel, abbé Magnen, *membres résidants*; colonel Pothier, *membre honoraire*; Mazel, *secrétaire adjoint*.

—
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire adjoint fait connaître les ouvrages reçus pendant la quinzaine.

L'Académie apprend avec une vive satisfaction la nomination de M. l'abbé Magnen, à l'emploi d'aumônier à l'hospice d'humanité de Nîmes; d'où résulte son changement de résidence, du hameau de Caissargues au siège de l'Académie. M. l'abbé Magnen passe de droit par le fait de cette translation (art. 4 du règlement) dans la classe des membres résidants, où il occupera la place vacante par le décès de M. le docteur Tribes.

Conformément à l'ordre du jour, M. MAZEL expose un texte succinct de *la Cansou Lemozina*, sorte d'épopée en vers dans le dialecte bas-limousin, due à l'inspiration de M. Joseph Roux, de Tulle.

M. Joseph Roux est un modeste prêtre de la Corrèze, connu dans le monde littéraire par un écrit intitulé *Pensées* et qui a été couronné en 1886 par l'Académie française. C'est aussi

un patriote ardent, un félibre convaincu et un poète de large envergure.

On a dit qu'élevé à l'école de son grand-oncle Beronie, auteur d'un dictionnaire Bas-Limouzin, il se serait épris de bonne heure pour la vieille littérature de son pays d'origine. Le souvenir de Richard Cœur-de-Lion, de Bertrand de Born et de Bernard de Ventadour, ses compatriotes des XII^e et XIII^e siècles l'aurait plus d'une fois empêché de dormir.

Autrefois, dit-il, tout le pays qu'avoisine la Méditerranée se disait Patrie Limousine et aujourd'hui encore Catalans et Mayorquains se disent Limousins. Pourquoi ne le serions-nous pas nous autres?... Ah! Limouzin, terre franche et courtoise, réveille-toi... inspire, chante et pleure... fleuris et fructifie aujourd'hui comme jamais.. Ah! quelle grâce tu possèdes, quel entrain, quelle finesse, parler celtique, parler de mon pays doré, limpide, doux comme le miel.»

L'auteur est tout entier dans ces paroles. Je ne saurais le suivre dans sa course haletante à travers les gloires de la patrie locale. Qu'il me suffise de vous dire qu'en déroulant ainsi une série de tableaux ou chants poétiques qui se recommandent tantôt par une vigueur dramatique, tantôt par une imagination puissante, et toujours avec la grâce originale du dialecte Bas-Limousin, se pliant aux sujets les plus divers M. Joseph Roux a bien mérité de ses compatriotes et du monde romanisant.

M. BARDON donne lecture d'une pièce qu'il a trouvée dans les minutes de M. Bastidon, notaire à Anduze, en parcourant le volume des actes reçus par Cabrier Bernard, en 1351, notaire à Aigremont (canton d'Anduze).

Le folio 207 contient le tableau de la valeur du tournois d'argent depuis 1309 jusqu'à 1330.

On sait combien Philippe le Bel a été accusé d'avoir altéré les monnaies, mais resta-t-il faux-monnayeur après 1309, c'est-à-dire après

qu'il eut à sa disposition le trésor des Templiers ?

Les enfants de Philippe le Bel ont-ils suivi la tradition paternelle ?

Revenons à la pièce et contentons-nous de la résumer.

En 1309, à Pâques, à St-Jean, à St-Michel, le tournois d'argent vaut 13 deniers.
à Noël, 13 deniers et 1 obole.

En 1310, à Pâques, il vaut 13 deniers et 1 obole.
à St-Jean, à St-Michel, à Noël, 14 deniers.

En 1311, il vaut 15 deniers.

En 1312, idem.

En 1313, idem.

En 1314, il vaut 14 deniers et 1 obole.

(Philippe-le-Bel est mort le 13 novembre 1314).

Le tournois d'argent vaut

En 1315, 1316, 1317, 15 deniers.

En 1318, 15 d., 1 ob.

En 1319, 16 deniers.

En 1320, 1321, 15 —

En 1322 et 1323, 15 d., 1 ob.

En 1324 le tournois d'argent vaut 16 deniers

En 1325 le tournois d'argent vaut 16 deniers.

Pendant l'année 1326, c'est-à-dire la quatrième année du règne de Charles-le-Bel les variations de la valeur du tournois d'argent sont nombreuses.

A Pâques il vaut 16 deniers et 1 obole.

A la St-Jean 17 —

A la Toussaint 17 — et 1 obole.

A St-Vincent 18 —

Les changeurs eurent autant de mal en 1327.

A Pâques il vaut 19 deniers.

A la Madeleine 20 —

A la St-Michel 20 —

A la Noël 21 — et 1 obole.

A la St-Hilaire (1328) 22 —

A Caramantran, le tournois d'argent valait

deux sols ; il n'y eut pas de variation jusqu'à Noël 1329, époque où il y eut une petite augmentation, le tournois valut 2 sols 1 denier.

Enfin, à Pâques 1330, le tournois valait 22 deniers.

Il est bien regrettable que la valeur du tournois ne s'y trouve pas au moins jusqu'à l'année 1338, si importante dans l'histoire monétaire française.

On nous pardonnera de ne pas entrer dans de plus grands détails ; M. Bardon considère la pièce dont il vient de donner lecture comme excessivement importante, et il pense que les numismates sauront en déduire tout l'intérêt.

M. le docteur Carcassonne demande quelques éclaircissements sur l'authenticité du document ou mieux sur la compétence de l'auteur de ce tableau.

M. Bardon montre à l'Académie le volume lui-même et explique pourquoi le notaire de 1351 a intercalé ce tableau dans ses minutes.

M. A. DUCROS donne lecture d'une pièce en vers provençaux félibresques qui a pour titre : *la Posto dou bon Diou*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 2 Novembre 1889

L'Académie reprend ses séances interrompues pendant les vacances réglementaires.

Sont présents : MM. F. Boyer, président ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Bolze, Delépine, Dardier, Bondurand, Simon, Mazel, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, Ducros, Clauzel, abbé Magnen, membres résidants ; Ch. Liotard, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose une première série de nombreuses publications périodiques transmises à l'Académie pendant ses vacances.

Ont été en outre envoyés à titre d'hommage :

Histoire militaire de Belfort, avec vues et plans, par M. Papuchon, commandant du génie.

La révolution à Saint-Gilles, par M. François Rouvière.

Li Fieuyo toumbado, 2^e édition de la dernière publication de M. Bigot.

Notice sur l'église de Saint-Marcel-de-Font-Fouillouse, par M. Roux.

M. DARDIER dépose une nouvelle notice de M. Camille Rabaud, pasteur, président du Consistoire de Castres, sous le titre de : *Un ministre chrétien sous la Terreur : Bonifas-Laroque*.

L'Académie enregistre les pertes éprouvées

par la compagnie dans la personne de MM. Im-Thürn et César Fabre, membres non résidants, à Bellegarde et à Alais ;

Hector Rivoire, ancien membre résidant, devenu correspondant à Lyon et à Marseille, décédé à Menton ;

L'abbé Azaïs, devenu membre honoraire à Cette, après avoir été un de nos confrères résidants les plus actifs, et secrétaire-perpétuel.

Ces pertes regrettables laisseront deux nouvelles vacances dans la classe des membres non résidants où la mort de M. Penchinat et le déplacement de M. l'abbé Magnen formaient déjà deux vides à combler.

—
M. l'abbé LAMOUREUX, curé de La Calmette, a transmis par une lettre ses remerciements pour son affiliation à titre de correspondant.

—
L'Académie a reçu une carte d'invitation pour assister à la distribution des récompenses à l'Exposition universelle, où elle a obtenu pour l'envoi des dix derniers volumes de ses travaux une médaille d'argent.

Elle décide, sur la proposition de M. le secrétaire perpétuel, qu'il sera donné mandat à M. Flouest, un de nos membres honoraires résidant à Paris, de retirer, avec la médaille décernée à l'Académie, les dix volumes qui sont acquis de droit à notre confrère en vertu d'une disposition réglementaire.

M. LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL annonce :

1. Qu'il a encaissé à Paris pour le compte de l'Académie la somme de 135 fr., valeur de 45 exemplaires du manuel de Dhuoda, vendus par la librairie Picard.

2. Que M. le ministre de l'instruction publique nous a accordé une subvention de 300 fr. pour participation aux frais de publication du cartulaire de Pont-Saint-Esprit, par M. Bruquier-Roure.

D'autre part il a cru devoir acquérir pour la

bibliothèque de l'Académie au prix de 3 fr. une étude sur Boileau qui valut à son auteur, M. Griolet son admission à l'Académie à la fin du XVIIIe siècle : l'Académie ratifie cette acquisition.

M. le président informe l'Académie que M. le maire de Nîmes lui a fait l'honneur de l'appeler à présider la distribution des prix aux écoles communales de filles au mois d'août dernier, il a reçu également une invitation officielle pour la cérémonie d'inauguration de la statue de J.-B. Dumas à Alais, à laquelle il a assisté effectivement avec deux de nos confrères MM. Bardon et Simon.

M. le secrétaire dépose le programme proposé des questions à soumettre l'an prochain aux conférences de la Sorbonne, accompagné du discours ministériel prononcé à la clôture des conférences de cette année, et d'une étude de M. Gaston Paris, présentée à la même occasion.

Il dépose également les programmes de divers concours littéraires et scientifiques ouverts par les Académies de Metz et de Reims.

L'Académie enregistre sous le n. 7 un envoi reçu à destination de notre concours poétique pour 1889.

L'Académie royale des Belles Lettres d'histoire et des antiquités de Stockholm, fondée en 1753, demande par une lettre du 16 octobre, l'échange de nos publications avec les siennes.

L'Académie accepte.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. BONDURAND donne lecture de son rapport sur le 4. vol. de l'« Histoire de la Révolution dans le Gard », de M. François Rouvière.

M. F. Rouvière a offert à l'Académie le quatrième volume de son *Histoire de la Révolution dans le Gard*. Ce volume va de 1793 à 1794, et porte pour sous-titre : *La Conven-*

tion Nationale (La Terreur). C'est dire quels éléments dramatiques il renferme. M. Rouvière ne s'est pas départi de sa sobriété ordinaire en nous faisant connaître les événements de cette époque, où le délire politique a sacrifié tant de vies humaines. L'horreur des faits parlait assez d'elle-même. Elle s'étale tout entière dans la masse des documents que l'infatigable historien a tirés de nos archives, et n'a pas besoin d'être soulignée.

La destitution des administrations et des fonctionnaires fédéralistes est le début de la Terreur dans le Gard. Le fédéralisme ne serait jamais né sans les folies sanglantes des Jacobins, qui avaient épouvanté la France. Il était certainement un mal en présence de la coalition européenne, mais il était la protestation indignée de tous les honnêtes gens contre le parti de la guillotine. Ce double caractère a souvent empêché les historiens de porter sur le fédéralisme un jugement équitable. On l'a loué ou condamné en bloc suivant qu'on s'est placé au point de vue intérieur ou extérieur.

La Convention, par son goût du sang est responsable du fédéralisme. Elle a eu tort de le rendre possible et raison de le combattre. Mais le remède employé, la Terreur, était pire que le mal. L'action militaire et des destitutions suffisaient à ramener l'unité dans la République française. La guillotine n'a été qu'une souillure ineffaçable. Elle a momentanément perdu la Révolution, car aucun régime ne peut vivre sans une certaine dose de justice et d'humanité.

Les juges dont le représentant Borie avait composé le tribunal révolutionnaire du Gard envoyèrent à l'échafaud 133 de nos concitoyens, dont 87 catholiques, 45 protestants et 1 israélite. A la réaction thermidorienne, la plupart d'entre eux périrent de mort violente. Boudon se brûla la cervelle à une séance de la société populaire ; Giret, l'ancien prêtre, s'étrangla dans son cachot ; Bertrand et Bau-

met furent massacrés par le peuple, ainsi que d'autres terroristes dont le plus marquant était Courbis, ce maire de Nîmes, qui inspirait les décisions du Tribunal révolutionnaire, et qui regardait de sa fenêtre « si les têtes sautaient bien ». Après les orgies qu'il donnait dans sa maison, il allait, avec les hauts fonctionnaires du temps et des filles publiques, danser la farandole autour de la guillotine.

Parmi les serviteurs de cet aimable régime, il ne faut pas oublier le plus occupé, le bourreau. En lui le grotesque le disputait au sinistre. Coiffé d'un énorme tricorne et en habit de garde national, son costume et le sabre qu'il portait sous le bras étaient rougis de larges tâches de sang. Il avait un traitement de 4,000 livres, non compris 1,600 livres pour deux aides et les frais d'entretien de « l'instrument national ».

Les lugubres tableaux que nous retrace M. Rouvière ne lui font pas perdre de vue l'histoire administrative. Il la traite avec le soin et la clarté auxquelles il nous a habitués. On peut signaler, parmi les objets ou les faits dont il s'occupe, le Comité de salut public, le calendrier républicain, la levée en masse, la fête funèbre de Marat, la suppression du Conseil général, du président et du procureur général syndic du département, le culte de la Raison, le culte de l'Être suprême, l'éternelle question des subsistances, l'uniformité des poids et mesures, les certificats de résidence et de civisme, la suppression des tribunaux de droit commun. Arrivent alors les saturnales de la Terreur, et quand celle-ci a épuisé sa cruauté stupide, la réaction thermidorienne clôt le volume et l'ouvrage.

Parmi les annexes du volume, la liste générale des victimes des lois révolutionnaires n'occupe pas moins de 182 pages.

En terminant son *Histoire de la Révolution dans le Gard*, M. Rouvière semble avoir pris de nouvelles forces pour la poursui-

te de ses importants travaux. Il nous fait espérer un récit de ce qui se passa dans notre pays depuis la chute de Robespierre jusqu'au 18 brumaire, et certainement il n'a pas l'intention d'en rester là.

M. LIOTARD, avec l'autorisation du bureau, donne lecture d'une étude émanée d'un jeune écrivain étranger à l'Académie, M. Arthur de CAZENOVE. — L'auteur s'est proposé de rechercher toutes les poésies et autres œuvres éparses dans les recueils du siècle dernier, données à ses amis ou au public par Mme Bourdic, connue à ses débuts sous le nom de Mme d'Antremont, à qui une étude sur Montaigne ouvrit les rangs de l'ancienne Académie de Nîmes. M. de Cazenove a recueilli d'ailleurs des souvenirs intéressants sur la vie privée de cette femme distinguée, qui mérita les louanges de Voltaire et qui peut occuper un rang honorable à côté de Mme Deshoulières et de Mme Verdier-Allut.

Madame Bourdic est presque notre compatriote ; elle s'est éteinte au château de la Ramière, près de Bagnols, après avoir contracté un troisième mariage avec M. Viot. Son étude sur Montaigne est publiée sous le nom de Mme Bourdic-Viot.

C'est donc une biographie académique locale, en même temps qu'une étude littéraire qu'a écrite M. de Cazenove, qui tient lui-même par des attaches de famille à notre pays.

A ce double titre et après la lecture de sa notice, M. de Cazenove est proposé pour être ajouté à la liste de nos correspondants, à La Salle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 16 novembre 1889

Présents : MM. Boyer, *président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, abbé Ferry, Robert, Dardier, Bondurand, Simon, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Bory, Clauzel, abbé Magnès, *membres-résidants* ; colonel Pothier, J. Bonnet, *membres honoraires* ; Estève, Georges Fabre, *correspondants* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes, auxquelles s'ajoutent les envois à titre d'hommage, savoir :

1 Tableau des espèces minérales des environs de Saint-Jean-du-Gard, par M. Philippe Mingaud.

2 Note sur deux *Centaurea* de la flore du Gard par M. B. Martin.

3 Feuille de planches, présentant un état synoptique de tous les exemplaires connus de la médaille de Nîmes au pied de sanglier, par M. Goudard.

4 Le socialisme moderne, son dernier état, par M. Villard.

Une dépêche ministérielle informe l'Académie que le Gouvernement met à sa disposition les ouvrages suivants :

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France.
— — de la Bibliothèque de l' Arsenal.
— — de la Bibliothèque Mazarine.
— — des manuscrits Grecs.
— — des Archives départementales, communales et hospitalières.

M. le Président communique une demande de l'administration de la Bourse de Travail de Nîmes, tendant à ce que l'Académie lui fasse don de ses publications. — Ce vœu est accueilli par l'Académie.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. BONDURAND donne lecture du rapport suivant sur un ouvrage de M. Paulhan, conservateur de la Bibliothèque de la ville.

« M. P. Paulhan a offert à l'Académie son volume intitulé : *L'Activité mentale et les éléments de l'esprit* (1). Je ne puis songer à rendre un compte détaillé de ce beau livre, mais je tenterai d'en donner une idée.

» Les éléments psychiques (idées, tendances, images, perceptions), vivent dans l'esprit d'une vie indépendante, en ce sens qu'ils s'associent ou se séparent aussi librement que le font les hommes dans la vie sociale. Ils forment entre eux des systèmes psychiques pouvant comme eux se systématiser ou rester dans une indépendance relative. L'ensemble des éléments et des systèmes psychiques de divers degrés constitue l'esprit.

» Les facultés (mémoire, sensibilité, intelligence, volonté, moralité), ne sont que des manières d'être des faits psychiques.

» Un système psychique est un tout complet à certains égards, et selon le point de vue au-

(1) in-8. de 588 p. Paris, Félix Alcan, 1889.

quel on envisage son activité, peut s'appeler mémoire, intelligence ou volonté.

» L'unité du moi ne saurait être opposée à cette théorie, car cette unité n'est que l'expression du plus ou moins grand degré de coordination des systèmes psychiques d'un esprit. Elle est très inégale suivant les individus, et jamais absolue.

» Les lois de l'activité mentale sont :

1. La loi d'association systématique ainsi formulée :

Tout fait psychique tend à s'associer et à faire naître les faits psychiques qui peuvent s'harmoniser avec lui, qui peuvent concourir avec lui vers une fin commune ou des fins harmoniques, qui, avec lui, peuvent former un système.

2. La loi d'inhibition systématique, formulée ainsi :

Tout phénomène psychique tend à empêcher de se produire, à empêcher de se développer ou à faire disparaître les phénomènes psychiques qui ne peuvent s'unir à lui selon la loi d'association systématique, c'est-à-dire qui ne peuvent s'unir à lui, pour une fin commune.

» M. Paulhan montre l'action de chacune de ces deux lois dans les sensations et les perceptions ; dans les images, les idées, les jugements, les raisonnements, c'est-à-dire dans l'intelligence ; dans les phénomènes affectifs et les tendances ; dans la conscience, l'attention, la volonté, c'est-à-dire dans le pouvoir personnel ; et enfin dans la personnalité.

3. La loi d'association par contraste, formulée ainsi :

Un état psychique tend à être accompagné (contraste simultané), ou suivi (contraste successif) d'un état qui lui est opposé ; qui est, au moins à certains égards, son contraire.

» M. Paulhan insiste beaucoup sur cette loi, qu'il dégage plus complètement qu'on ne l'avait fait avant lui et qu'il considère comme

un résultat nécessaire des deux grandes lois de l'association systématique et de l'inhibition systématique.

4. Quant aux lois d'association par contiguïté et ressemblance, dans une remarquable discussion où brillent toute l'originalité et toute la profondeur de son talent, M. Paulhan les réduit, contre l'école associationniste, à n'être que des cas particuliers de la loi d'association systématique.

» En somme, M. Paulhan ramène tout dans l'esprit à une forme essentielle : la systématization ; à une action parallèle à la première : l'inhibition ; et à des formes secondaires.

» Après avoir étudié ces lois sous leur forme abstraite, il les vérifie dans le domaine du concret en prenant successivement pour exemples les synthèses partielles de l'amour et du langage, et la synthèse générale de la formation d'une personnalité, celle de l'illustre Darwin.

» Dans les dernières pages du livre, l'auteur fait la synthèse abstraite de l'esprit, et compare les lois de l'esprit et les lois du monde.

» Il nous montre l'esprit comme synthèse d'éléments psychiques et organiques, comme élément social et synthèse de produits sociaux, et enfin, dans ses rapports avec le monde extérieur, avec le milieu cosmique. C'est dans l'esprit que réside le principe de la finalité ; c'est l'esprit qui est le point central de la synthèse du monde.

» Cette finalité immanente, cette systématization qui est la loi de l'esprit, est aussi une loi du monde. M. Paulhan établit dans quel sens. Il y a, entre les lois de l'esprit et les lois du monde, des analogies et des différences. Outre la finalité que le monde reçoit de l'homme, il y a une sorte de finalité immanente dans les éléments qui composent le monde et dans quelques-uns des modes de groupement de ces éléments, les systèmes stellaires, les organismes, les sociétés. Mais la loi de finalité est à certains égards moins imparfaite dans les molécules que dans les élé-

ments organiques, dans ceux-ci que dans les éléments psychiques, dans ces derniers que dans l'esprit.

» Les synthèses deviennent plus difficiles en devenant plus vastes, par la complexité des phénomènes.

» M. Paulhan signale dans un beau langage « cette sorte de long effort de la matière partant on ne sait de quel état et arrivant à l'atome d'abord, puis à la molécule, à l'organisation des systèmes stellaires, et, sur un ou plusieurs des éléments de ces systèmes, aux combinaisons organiques, à l'organisation, à l'esprit, à l'état social. »

» J'en ai dit assez, je crois, pour montrer la haute portée de ce livre, coulé d'un jet, dans la plénitude d'une préparation et d'une personnalité également fortes. M. Paulhan a déjà contribué notablement à la constitution de la psychologie comme science positive, et il prépare de nouveaux travaux. Il est de ceux qui font honneur à la philosophie française. Il est devenu un maître, et son nom est connu de tous les philosophes contemporains. L'Académie sera sans doute heureuse de rendre hommage à ses éminentes qualités de penseur en se l'affiliant bientôt au titre qu'elle jugera le plus convenable. »

M. l'abbé MAGNEN présente le rapport suivant sur deux publications : 1. *La chlorose de la vigne*, par M. E. Petit, de Bordeaux ; 2. *Notices sur Les Ibérides et quelques centaurees de la Flore du Gard*, par M. le docteur Martin (d'Aumessas.)

La Chlorose de la vigne par M. Em. Petit, de Bordeaux, in Bull. Soc. bot. France, 1889.

» La chlorose est caractérisée par la couleur jaune pâle des feuilles et par le rabougrissement des pousses.

» Elle est le plus souvent la manifestation extérieure de l'asphyxie des racines, produite par la présence d'une quantité d'eau surabondante dans les cavités souterraines, normale-

ment remplies d'air. Elle paraît d'ordinaire au printemps, dans les terres marneuses, notamment dans les marnes calcaires, et, en général, dans les sols dont les éléments se tassent et se drainent mal. Quand la chaleur survient, les vignes reverdissent : c'est qu'alors l'eau surabondante s'évapore ; elle est remplacée par de l'air. L'asphyxie des racines cessant, la végétation redevient normale. Le *Riparia* et le *Rupestris* sont chlorotiques dans les terrains dont nous venons de parler. Ces cépages exigeraient plus que les autres des conditions favorables à l'émission précoce et continue des radicules nouvelles. On peut dire la même chose de tous les cépages dont les racines d'un petit diamètre et à ramifications nombreuses ont, d'ailleurs, le chevelu le plus gros et le plus abondant, le parenchyme cortical le plus faible.

» Au contraire, les cépages dont les racines plus grosses et moins ramifères offrent un chevelu plus grêle et plus espacé, une écorce plus épaisse et plus solide, jouissent d'une notable facilité d'adaptation aux sols dont le tassement est considérable, et l'égouttement plus ou moins imparfait. Le *Solonis*, l'*Herbemont*, le *Vialla*, le *Jacquez* y résistent assez bien à la chlorose, moindrement toutefois que le *Cordifolia*, le *Cinerea* et le *Berlandieri*, cépages auxquels M. Petit attribue sur ce point une sorte d'immunité.

Notices sur les Ibérides et quelques Centaurées de la Flore du Gard, par M. le docteur Martin.

» M. le docteur Martin, d'Aumessas, est un botaniste de savoir et d'expérience. Jadis il herborisa avec de Pouzolz dans nos Cévennes. La connaissance qu'il avait des stations les plus riches du pays lui permit de contribuer par d'utiles renseignements à la Flore du Gard. Il n'a cessé, depuis plus de trente ans, d'y apporter d'intéressantes rectifications. Ses habitudes d'observation, de probité scientifique et de courtoisie donnent du poids

et du charme à ses moindres publications. Dans les deux notices qu'il offre aujourd'hui à l'Académie nous retrouvons la modestie, la compétence et l'urbanité qui caractérisent les travaux de M. Martin. Comme le plus souvent il demande ses arguments à l'étude comparative des faits botaniques et des textes. Comme toujours, il entoure ses conclusions, d'autant de réserve que de raison, ne proposant que discrètement les retouches les mieux justifiées à l'œuvre de De Pouzolz, et reconnaissant à ses confrères et amis la part qu'il leur revient des observations et des découvertes qu'il signe de son nom.

» Voici en quelques mots ses conclusions :
Aux *Iberis Violetti* et *intermedia* il faudra substituer, dans la Flore du Gard, les *Iberis deflexifolia*, *collina* et *panduræformis*.

» A notre *Centaurea montana* devront s'ajouter, à titre de variétés ou d'espèces nouvelles, les *Centaurea intermedia* et *axillaris*.»

M. ESTÈVE communique à l'Académie l'estampage et le dessin d'une pierre tumulaire, découverte dans la propriété de M. Pellier, sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Baudile. Elle porte l'inscription suivante :

D. M.
SEVERAE SILVINI F
et VALENTINAE VENNII
FIL
SILVINUS SEPTUMI F
FILIAE PISSIMAE ET UXORI
OPTIMAE

Les gentilices *Silvinus* et *Vennius* sont nouveaux dans les fastes nimois. Le cippe est orné dans sa partie supérieure de deux colombes sculptées et au bas, d'une levrette assez grossièrement sculptée. Pas d'accent. Date probable : 2^e siècle.

M. MAURIN rend compte du premier volume de la correspondance de Peiresc avec

les frères Dupuy, publié dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, par les soins de M. Tamizey de Larroque, et rappelle à cette occasion les services rendus par cet infatigable chercheur à l'histoire littéraire des premières années du dix-septième siècle. Peiresc avait créé à Aix un centre d'études véritablement extraordinaire, et il n'est pas un savant de cette époque, pas une œuvre de quelque importance, dont mention n'ait été faite dans sa correspondance.

M. Maurin montre par quelques exemples combien de précieux renseignements peut nous fournir cette publication et quelle reconnaissance l'on doit au savant éditeur, qui par tant de côtés rappelle son héros favori.

M. PUECH commence la lecture d'un travail considérable, l'histoire du Présidial de Nîmes et les juridictions successives qui l'ont précédé. La lecture de ce jour comprend un premier chapitre : *La Cour du Sénéchal*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 30 novembre 1889.

Présents : MM. Dardier, *vice-président* ; Verdier, abbé Ferry, Bondurand, Mazel, G. Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, abbé Magnen, *membres résidants*; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Charles Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—
M. le secrétaire fait l'énumération des publications périodiques adressées à l'Académie.

Elle a reçu en outre à titre d'hommage : Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge, par M. Espérandieu, *correspondant*.

Quelques mots sur deux vers léonins de la période Médiévale, et une visite à Sanxay, par le même.

« Vita di Sant Alferio, di San Costabile di Lucania, di San Pietro Salernitano », par Paolo Guillaume, professeur d'histoire.

M. Coustalet fait offre, au nom de M. Cazac, professeur au Lycée de Nîmes, des publications suivantes :

Polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des idées ;

Une famille noble de Saint-Sulpice-de-la-Pointe ;

La moralité de la guerre ;

« Sur une épée », sonnet ;

Allocution aux obsèques de M. Goutière.

—

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Frédéric Béchard, qui exprime ses regrets d'être constamment empêché, par son état de santé, de prendre une part active aux travaux de l'Académie ; il a par suite pris la résolution de se démettre de son titre de membre résidant, parce qu'il se sent même hors d'état de se livrer à des travaux littéraires ; devant cette pénible déclaration, l'Académie ne saurait insister pour retenir M. Béchard.

—

L'Académie procède, après l'expiration des délais réglementaires, à la nomination d'un correspondant, portée à l'ordre du jour : M. Arthur de Cazenove est élu à l'unanimité

—

M. Flouest annonce qu'il s'est acquitté de la mission de retirer les 10 volumes de nos mémoires transmis à l'Exposition universelle. Quant à la médaille décernée à notre Académie, il a été informé qu'elle ne sera pas prête de quelque temps. Le ministère nous l'expédiera directement à la suite de l'opération générale du tirage et de la gravure des inscriptions.

—

M. le secrétaire annonce que les pièces transmises à destination du concours de poésie sont aujourd'hui au nombre de onze.

—

On passe aux lectures à l'ordre du jour :

M. BONDURAND présente un rapport sur le

dernier ouvrage de M. Villard, membre *non résidant* :

« M. A. Villard a offert à l'Académie un instructif petit volume intitulé : *Le Socialisme moderne, son dernier état* (1). C'est le tableau, tracé par une plume compétente, de la situation actuelle des diverses écoles et associations socialistes dans le monde entier. Nous nous rappelons tous avec quelle activité et quelle exactitude M. Villard nous tenait au courant des questions économiques lorsqu'il habitait Nîmes. Nous avons perdu en lui un spécialiste autorisé en même temps qu'un de nos confrères les plus sympathiques. Éloigné de nous, il veut bien ne pas nous oublier, et il continue à nous faire profiter de ses travaux. Nous lui en devons tous nos remerciements.

» Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur le socialisme dans le passé, M. Villard étudie successivement le collectivisme, dont les champions se nomment Rodbertus, Karl Marx, Lassalle, Schœfle, Colius, de Potter, Ruskin, George ; les grandes associations socialistes et leur action, c'est-à-dire l'Internationale et Bakounine, les Trades-Unions et leurs congrès, la ligue agraire en Irlande, les Congrès ouvriers en France, et l'ordre, un moment si formidable aux États-Unis, des Chevaliers du Travail ; le socialisme en Allemagne, avec ses divers partis, socialisme révolutionnaire, socialisme conservateur, socialisme évangélique, socialisme de la chaire, socialisme catholique. L'auteur termine son intéressant exposé par l'étude du socialisme d'État en Europe. L'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie et la France en sont les principaux théâtres.

» Economiste classique, M. Villard répudie le socialisme. Au cours de son récit d'ailleurs

(1) Paris, Guillaumin, 298 p.

très impartial des faits, il montre ce qu'il y a de chimérique dans les idées des réformateurs à outrance, il flétrit justement les violences et les crimes des agitateurs du parti. Dans sa conclusion, il demande que l'Etat réprime « des abus qui non-seulement doivent être considérés comme des attentats à la morale publique et au droit, mais qui répandent une inquiétude générale dans les esprits, et portent atteinte à l'industrie et au fonctionnement de toutes les branches de l'activité nationale. » Le socialisme a dans M. Villard un adversaire instruit, loyal et résolu.

» Je dois le dire, pourtant, je ne puis partager toute la sévérité de notre confrère vis-à-vis du socialisme. Je blâme avec lui et aussi énergiquement que lui les violations du droit commises dans le conflit déjà ancien du capital et du travail, mais je ne professe plus l'optimisme de l'économie politique classique en matière de rapports sociaux. Le socialisme est né de la souffrance des travailleurs. Il est aussi ancien que le monde et durera autant que lui. Ce ne sont pas des théories d'école qui le feront disparaître.

» Le socialisme est un fait d'observation dont l'importance s'accroît en raison de la complexité des rapports sociaux. Il ne m'inspire ni enthousiasme ni répulsion. Il est inévitable, et on ne saurait trop l'étudier et s'en occuper, à cause de son intérêt primordial pour les destinées sociales.

» Je suis surpris que les économistes classiques continuent à l'exécuter en quelques arguments, dans leurs traités ou dans leurs articles de revues, comme s'il s'agissait d'un ennemi condamné d'avance.

» Pendant que les savants orthodoxes se donnent cette satisfaction, le socialisme, parti des classes déshéritées, envahit les classes dirigeantes. Des membres du haut enseignement, du haut clergé, des hommes d'Etat,

s' enrôlent sous sa bannière, l'organisent et le répandent. Ce n'est plus l'ignorance et la misère qui sont socialistes, c'est la fortune, la science, l'esprit chrétien, la haute politique. Voyez l'archevêque de Mayence, le pasteur Stocker, Lasalle, M. de Bismarck, M. Schœfle, M. Gladstone, M. Chamberlain, M. de Mun et bien d'autres, pour ne parler que de l'Europe.

» N'y-a-t-il pas, dans cet essor extraordinaire du socialisme, quelque motif, pour la science classique, de douter de la valeur de son optimisme ? La question est si pleine de difficultés que je ne crois pas qu'on puisse la résoudre en se cantonnant dans le domaine spécial de l'économie politique. L'écueil de la culture exclusive d'une science est de donner une sorte de myopie à l'esprit. Si l'on veut se rendre compte de la réalité, il faut porter ses regards plus haut, emprunter le secours de la philosophie naturelle, s'éclairer par la comparaison des sciences voisines les plus complexes. C'est ainsi que la biologie et la psychologie expérimentale peuvent jeter une vive lumière sur les problèmes de la sociologie, et réciproquement.

» Je m'explique en deux mots. Dans les sociétés animales, chez les abeilles et les fourmis, par exemple, il n'y a pas de question sociale. Pourquoi ? parce que ces sociétés sont, en raison de leur simplicité rudimentaire, si fortement systématisées, que tous leurs éléments concourent à une fin commune. Aucun d'eux ne s'écarte de sa voie, ne sort de sa sphère pour troubler l'harmonie générale. Les sociétés animales présentent une coordination d'éléments que l'on peut considérer comme parfaite. Tout y va donc de soi.

» On comprend sans peine qu'il n'en saurait être ainsi dans les sociétés humaines avancées, où la liberté individuelle, la diversité et l'opposition des tendances empêcheront toujours une systématisation complète. Seule

une coordination absolue des éléments et des groupes sociaux en vue d'une fin commune pourrait produire la paix sociale dans une nation. Aussi les socialistes sont-ils tous autoritaires, et veulent-ils tous couler par la force dans un moule unique la société. Ils sentent bien la nécessité d'une parfaite coordination pour que leur œuvre marche. Mais ils ne voient pas que c'est là une pure chimère dans notre civilisation.

» Le socialisme est une tendance trop souvent dévastatrice à réagir contre l'incoordination sociale. Cette tendance n'est pas tout à fait impuissante pour le bien. Elle est née du principe respectable qu'il faut soulager la misère du prolétariat. Elle a déjà amené un plus grand degré de systématisation au profit du prolétariat, et ces progrès ne seront pas les derniers. Mais l'évolution sociale amenant une complication croissante, et par là même de nouvelles causes de trouble, les intérêts ne cesseront jamais d'être antagonistes. Ce sera l'éternelle raison d'être du socialisme.

» Je soumets ces vues à M. Villard, au risque de lui paraître un peu contaminé. »

M. MAURIN entretient l'Académie d'un recueil poétique, transmis par M. l'abbé Roman, *correspondant*.

Parmi les pièces les plus intéressantes, il signale : *La Violette*, dont l'Académie entend la lecture avec intérêt.

M. l'abbé MAGNEN nous a donné lecture d'un rapport sur les travaux de M. le docteur Martin, d'Aumessas, et comme conséquence il propose la candidature de M. Martin au titre de membre non résidant.

M. DARDIER donne lecture d'un rapport sur une étude biographique et historique de M. Rabaud, président du consistoire de Castres, intitulée : *Un ministre chrétien sous la terreur, ou Bonifas-Laroque, pasteur à Castres et membre du tribunal révolutionnaire.*

« Pour cette nouvelle biographie, comme pour celle de *Lasource* dont nous avons parlé il y a quelque temps, l'auteur a puisé à des sources parfaitement pures et inexplorées jusqu'à lui. On connaît sa méthode: il expose d'abord les faits, puis il les juge avec une complète impartialité. Ici, il a dû se montrer sévère, et suivre l'exemple des prophètes qui savaient reprocher à Israël son forfait et à Jacob son iniquité.

» Jean-Louis Bonifas, dit Laroque, né à Castres le 14 septembre 1744, étudiant au séminaire de Lausanne de 1763 à 1768, fut successivement pasteur à Puylaurens, à Mazamet, enfin à Castres, dès 1771.

» Il y avait encore quelque danger à exercer le ministère évangélique, et Bonifas en fit la triste expérience : il dut s'exiler de sa province pendant plus d'un an, pour avoir béni un mariage entre cousins germains ; l'évêque de Castres, Mgr de Royère força la main à cet égard au comte de Périgord, qui commandait en chef en Languedoc.

» Il ne faut pas s'étonner que, la Révolution survenant, Bonifas, ainsi que ses collègues, l'aient acclamée comme une ère de justice et de liberté. Mais il a dépassé la mesure en déposant sa robe pastorale et surtout en acceptant d'être membre du tribunal révolutionnaire ; il a été plus ou moins solidaire des meurtres de ce tribunal. M. Rabaud prouve avec évidence qu'il n'a pas été du nombre des juges qui ont fait monter sur l'échafaud le prêtre réfractaire Imbert. Toutefois, quelque chose de ce sang innocent versé a dû rejaillir, sinon sur lui, du moins sur sa mémoire. Et

nous comprenons que, malgré la réparation qu'il fit en plein synode, le 21 novembre 1796, bien des fidèles de son église ne le voulurent plus pour leur pasteur. Que Dieu nous préserve de ces tempêtes politiques qui troublent les esprits les mieux trempés et provoquent les défaillances des plus forts ?

»Bonifas mourut à Castres, le 5 octobre 1811, à l'âge de 67 ans.»

La lecture, annoncée de M. le docteur Puech, empêché par une indisposition, est renvoyée à une prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 14 décembre 1889.

Présents : MM. Dardier, *vice-président* ; Bigot, Verdier, Bolze, abbé Ferry, Bondurand, Mazel, Grotz, Fabre, comte de Balincourt, Bardon, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Charles Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie par les sociétés correspondantes.

M. Chadourne fait hommage d'une brochure contenant, sous le titre : *Bronzes et marbres*, un recueil de pièces en vers composées à l'occasion de l'inauguration des statues de Racine, Florian, Diderot, Béranger, Jasmin, Laprade, etc.

M. Liotard rappelle qu'au cours de l'année 1887, notre confrère M. le docteur Puech, en signalant le fonctionnement à Nîmes, à la fin du XVI^e siècle, de deux fabriques de céramique, dont une de faïence décorée à la façon de celles de Pise, exprimait le regret de n'en avoir pas rencontré de spécimens dans la région, et le peu d'espoir d'en retrouver à l'avenir ; il ajoute qu'il vient d'en passer un en vente à Paris. C'est un plat fort remarquable daté de Nîmes 1582, portant la devise : *J'ai espoir en toi* qui était justement celle du fabricant ni-

mois Sigalon ; le prix de vente de cette pièce a dépassé 5,000 francs. La cordelière qui accompagne le monogramme D. G. facilitera peut-être les recherches pour reconnaître à qui elle a appartenu.

M. BRUGUIER-ROURE, notre confrère, exprime le désir de commencer dans le volume de nos mémoires pour 1889, la publication de son *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit* pour laquelle l'Académie a reçu du ministère un premier encouragement de 300 fr.

A cette occasion, M. le Président propose de désigner dès à présent, la commission qui sera chargée de rechercher les éléments constitutifs de ce volume, et qui pourrait se réunir à cet effet à notre prochaine séance du 28 décembre. Cette proposition est acceptée. La commission se composera du bureau avec l'adjonction de MM. Bondurand et de Balincourt.

L'Académie désigne également les membres qui devront composer avec le bureau la commission pour l'appréciation du concours de poésie : MM. Ducros, Bigot, Fabre, Delépine.

M. Maurin, qui s'occupe avec le plus louable dévouement du classement des archives et de la bibliothèque, fait remarquer que le travail de mise en place lui impose une tâche pénible. L'académie l'autorise à s'adjoindre pour ce travail tout matériel, un auxiliaire qui sera rétribué à la journée.

M. DARDIER donne communication d'une lettre datée de la Tour de Constance, le 10 septembre 1740, et qui intéresse notre région à plusieurs titres.

La prisonnière qui a signé la lettre « la veuve Frèsol » était originaire de Saint-Césaire ; elle était dans la sombre tour depuis sept ans ; elle y avait été condamnée, le 3

novembre 1727 par jugement de Louis Bernage, intendant de Languedoc, pour avoir assisté à une assemblée religieuse qui ne dut pas être bien nombreuse puisqu'elle se tint dans une *capitèle*, espèce de hutte à pierre sèche de quelques pieds carrés seulement. Cette *Capitèle* était sise à l'extrémité d'une vigne, au quartier de Valdegour, à demi-lieue environ de distance de Nîmes, et un quart de lieue du village de St Césaire.

L'assemblée surprise s'était tenue le dimanche 5 octobre 1727. Trois habitants de Nîmes, Jean Figuier, cardeur de laine, Antoine Colomb, ouvrier en bas, et Jean Devèze, aussi ouvrier en bas, qui furent pris à la même assemblée, furent condamnés aux galères pour y servir leur vie durant, comme forçats.

Trois autres femmes, également de Saint-Césaire, partagèrent le sort de la veuve Frésol : elles furent « condamnées à être recluses à perpétuité dans la Tour de Constance » ; elles s'appelaient Claudine Lombard, Jeanne Guirard, veuve de Jean Lombard, et Madeleine Chauvidan, femme de Jacques Lombard.

Les noms des trois forçats pour la foi étaient connus, mais aucune des trois femmes de Saint-Césaire, qui furent condamnées à la même peine que la veuve Frésol, ne figure sur les listes connues des prisonnières de la Tour. Ce sont des noms nouveaux à ajouter au martyrologe protestant.

Un autre intérêt s'attache à cette lettre, c'est qu'elle est de la main de Marie Durand, la célèbre correspondante de Paul Rabaut, la sœur du pasteur Pierre Durand du Vivarais, qui fut incarcérée à la Tour, en 1730, « par rapport au ministère de son frère. » Ce frère fut pris deux ans plus tard et exécuté à Montpellier.

La veuve Frésol recommande à son fils, François Frésol, « de vivre bien d'accord » avec sa femme (Marie Isnard) : « Il n'y a rien de plus agréable à Dieu que la concorde, » dit-elle. La recommandation fut entendue,

car un autre document qui se trouve dans la même famille Angelras, de Saint-Césaire, montre qu'un fils naquit aux jeunes époux, le 16 septembre 1745 ; le baptême fut administré par Paul Rabaut le 9 octobre de la même année.

La veuve Frésol ne sortit de la Tour qu'en 1708, âgée de 76 ans ; elle y était donc restée 41 ans.

M. BONDURAND présente à l'Académie le texte inédit des coutumes de Bagnols.

Les statuts et criées de Bagnols nous ont été conservés par deux rouleaux de parchemin qui existent aux archives de cette ville. Le plus ancien donne un texte de 1358 divisé en 71 articles. Le plus récent donne un texte de 1380, divisé en 40 articles.

Le texte de 1380 reproduit partiellement celui de 1358, mais contient aussi des dispositions différentes.

On voit, par la fin de l'acte, qu'il souleva des protestations de la part des habitants de Bagnols. Il émanait, en effet, uniquement du seigneur de Bagnols, Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, tandis que le texte de 1358 avait été arrêté d'accord avec les habitants. Les statuts de Bagnols ont surtout pour objet la police de la ville et du territoire. Ils contiennent plus d'un renseignement curieux.

On n'en relèvera ici qu'un seul, qui atteste de la part des rédacteurs du texte de 1358 une profonde connaissance du cœur humain.

En ce temps-là il y avait à Bagnols des demoiselles peu sévères, comme en témoignent les articles 42, 44 et 57. Le premier règle leur costume, afin d'éviter qu'on puisse les confondre avec les femmes honnêtes ou dites telles ; le second leur interdit de toucher aux denrées qu'elles n'achètent pas, et enfin le troisième révèle chez les législateurs bagnolais un sens pratique et utilitaire fort remar-

quable. Il défend bien aux femmes de mœurs légères de chanter, seules ou en chœur dans les rues pendant la nuit, et de chanter en chœur pendant le jour autre part que dans la rue qui leur est réservée ; mais vienne la foire, et toute cette belle morale s'évanouit. *Quo tempore* s'écrie l'article 57, *eis liceat corizare*. C'est qu'il fallait attirer les étrangers par toute sorte de séductions. C'est pour un motif semblable qu'à l'Exposition de 1889 on a organisé la danse du ventre et tant d'autres exhibitions féminines.

—

M. le colonel POTHIER communique les résultats des fouilles qu'il a fait exécuter dans une grotte voisine du Gardon, (commune de Russan,) dite la *Baume de la Trone* ; à l'énoncé de ses découvertes, M. Pothier ajoute une dissertation sur les populations diverses qui se sont succédé sur notre sol dans les temps préhistoriques sur leurs occupations et les différentes formes de leurs habitations.

—

M. ESTÈVE en communiquant la découverte d'une nouvelle sépulture antique au quartier de Pissevin (propriété Avinen-Anglade) énumère les objets intéressants qui se sont rencontrés dans l'excavation : Une boîte cylindrique en plomb reposant sur un vase à fond plat en poterie samienne ; cette boîte contenait une petite fiole en verre d'un joli galbe, une lampe funéraire d'argile jaunâtre décorée d'un dessin représentant un génie ailé porté par un Dauphin ; l'objet le plus curieux est le squelette d'une demi-tête d'un animal qui a été reconnue pour la moitié gauche de la tête d'un porcelet ; des dessins de ces divers objets sont joints à la communication de M. Estève.

—

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

—

Séance du 28 décembre, 1889.

Présents : MM. Dardier, *vice-président*, Verdier, abbé Ferry, Boyer, Bondurand, Clavel, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, abbé Magnen. *Membres résidants* : Col. Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 14 décembre est lu et adopté.

—
M. Dardier fait hommage à l'Académie de sa réponse à M. Marius Tallon sur la question des Camisards, qu'il a fait imprimer à Genève.

L'ordre du jour porte l'élection d'un membre non résidant, et de deux correspondants. On procède à ces diverses opérations et sont nommés à l'unanimité : à une place de membre non résidant, par voie de scrutin, M. Martin, docteur-médecin, naturaliste, demeurant à Aumessas ; à deux places de correspondant, M. le pasteur Camille Rabaud, président de l'Eglise consistoriale de Castres, et M. Martel, avocat, membre de la société géologique de France, un des membres les plus actifs du club Alpin pour la région de la Lozère et des Causses des Cévennes.

—
M. LIOTARD communique de nouveau renseignements au sujet de l'apparition en vente publique à Paris de deux pièces importantes de poterie de la fabrique nimoise de Sigalon, au XVI^e Siècle ; il résulte d'une lettre éma-

née de M. Edmond Foulc, notre compatriote amateur distingué, que la vente a eu lieu non à l'hôtel Drouot, mais à la galerie de la rue de Sèze. Les deux objets vendus provenaient du cabinet de M. Tollin ; l'un était une gourde dont M. Gustave de Rothschild possède un exemplaire pareil. C'est un vase à panse légèrement renflée, décorée sur fond bleu en bistre et vert clair d'un écu d'azur au lion d'or avec un lion pour Cimier, entouré d'une banderole portant la devise : *Seigneur il espère en toi.*

La gourde de M. de Rothschild, seule, porte sur le piédouche l'inscription en bleu sur fond blanc : Nimes, 1582.

La seconde pièce, l'assiette, de même fabrique, porte au centre, dans un médaillon ovale, un écusson en forme de losange parti d'azur au lion d'or et d'azur au chef d'argent surmonté de la devise *Seigneur nous avons spère en toi.* Cette assiette avait passé en vente en 1878, succession Castellani, attribuée à tort à la fabrique de Castel-Durante. On peut s'y méprendre du reste à cause de l'analogie avec les produits de cette dernière fabrique et de celle de Caffagiolo. Les deux pièces ont été adjugées à un marchand de Paris, aux prix de 6.600 fr. la gourde et 3.500 fr. l'assiette.

M. LIOTARD rend compte d'une petite collection de pièces poétiques composées par M. Chadourne à l'occasion de l'inauguration des statues récemment élevées à Racine, Florian, Diderot, Mirabeau, Béranger, Jasmin et Laprade; œuvre d'un style pur, élevé et absolument classique. L'auteur a mis en tête de son volume des *Considérations sur la poésie nouvelle*, dans lesquelles, répudiant les procédés des excentriques et décadents, il déclare que la langue qui a servi à Corneille, Molière, Racine, Voltaire, Lamartine, Musset, Victor Hugo, lui paraît suffisante pour

exprimer, noblement et clairement les idées les plus modernes.

M. BARDON rend compte d'un opuscule manuscrit sur l'Eglise de St-Marcel de Fontfouillouse, au hameau de Plantier.

Ce travail émane de M. Roux, instituteur communal à St-André de Valborgne ; il y a joint deux plans de l'édifice qui offre un certain intérêt archéologique. Mais M. Roux a voulu aussi écrire l'histoire du prieuré de St-Marcel de Fontfouillouse, il a eu tort, car la bonne volonté ne suffit pas ; il aurait fallu qu'il eût en main des archives dont le dépouillement patient révèle presque toujours des faits très intéressants. On évite ainsi de croire qu'une Eglise a pu être bâtie en 1501 par des Bénédictins, en style roman ; on lit mieux les inscriptions, et si elles présentent des signes maçonniques, on n'en rend pas responsable le clergé. Enfin M. Roux accepte avec trop de facilité, sans aucun contrôle, les anecdotes sur les anciens prieurs, que lui débitent les vieillards du pays.

M. MAURIN rend compte du livre de notre confrère, M. le lieutenant Espérandieu, intitulé : « Epigraphie Romaine du Poitou et de la Saintonge. » C'est une œuvre considérable, conçue avec méthode, exécutée avec érudition, écrite avec conscience.

La région explorée par notre confrère est comprise entre la Loire au nord, la Charente au sud ; elle était habitée par les deux tribus *Pictones* et *Santones* et recut l'influence Romaine avec une grande facilité. Pour nous, fils de la Narbonnaise, habitués à nous considérer comme les héritiers directs des Romains en Gaule, vivant au milieu des monuments antiques et nous heurtant à chaque pas aux souvenirs d'un passé dont nous tirons orgueil, nous sommes trop portés à négliger les inscriptions des autres régions de la France et à

oublier la profonde romanisation qu'avait reçue notre patrie celtique.

M. Jullian, dans ses *Inscriptions de Bordeaux*, M. Espérandieu, dans son livre d'aujourd'hui, M. Allmer, dans l'œuvre maîtresse qu'il a consacrée à l'épigraphie lyonnaise ont fait revivre l'histoire de deux des provinces de la Gaule sous l'empire Romain, l'Aquitaine et la Lyonnaise. Ils ont fait pour les régions qu'ils ont étudiées ce que notre regretté Germer-Durand projetait de faire pour Nîmes et ont laissé bien peu à glaner derrière eux aux rédacteurs du Corpus de Berlin.

Le monde dans lequel nous introduit le recueil de M. Espérandieu ressemble peu à celui que nos propres inscriptions nous révèlent. Les infiltrations des sociétés orientales et grecques, si persistantes et si nombreuses chez nous, très apparentes encore à Lyon, deviennent rares dans cette partie de l'Aquitaine qui avait pour capitale Poitiers, l'antique Limonum. C'est une population celtique; mais la romanisation y a été prompte et complète. Le gentilice Julius abonde et nulle part ne se rencontre plus fréquemment. L'inscription de l'Arc de Triomphe de Saintes va nous montrer d'une façon très claire comment nos ancêtres gaulois ont peu à peu perdu leur ancien nom gaulois pour prendre des noms latins. C'est un fait constaté déjà à Nîmes, mais point avec une aussi grande précision que dans l'exemple cité.

L'Arc de Saintes est dédié par un certain C. Julius Rufus, prêtre de Rome et d'Auguste, fils de C. Julius Otuaneunus, petit-fils de C. Julius Gedemon, arrière petit-fils d'Epusterovidus. Ainsi donc l'ancêtre, le chef de la famille est un pur celte, dont la conquête romaine n'a pas effleuré la nationalité. Son fils Gedemon a pris le nom du grand vainqueur des Gaules, dans la clientèle de qui il est sans doute entré; mais il a ajouté seulement les prénom et noms glorieux de C. Julius à son nom national; de même son fils,

Otuaneunus; mais l'arrière petit-fils a repoussé toute appellation gauloise et par l'addition du *Cognomen Rufus* a définitivement latinisé son nom.

Je viens de dire que ce C. Julius Rufus était prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel du confluent du Rhône et de la Saône, centre religieux et politique des trois Gaules. M. Espérandieu nous donne, à ce sujet, des détails précis sur cette assemblée célèbre et sur le rôle qu'y jouait le prêtre de Rome et d'Auguste, prêtre d'un culte officiel s'il en fut jamais, dans lequel étaient associés le génie de la ville éternelle et celui de l'Empereur, entre les mains de qui elle avait abdiqué son pouvoir; institué par Auguste dans le but politique de créer une sorte d'unité dans les provinces si diverses réunies, mais non fondues dans l'Empire, et de donner comme un même mot d'ordre religieux à tous ces peuples étonnés d'obéir à la même loi et qui devint, par la force même des choses, comme une sorte d'apothéose triomphale, une affirmation de la puissance Romaine.

Partout où se fonde une province, nous constatons qu'aussitôt s'élève à son chef-lieu un autel de Rome et d'Auguste auprès duquel annuellement sont appelés les différentes cités qui la composent. Qu'elle soit immense et à elle seule un grand Etat, comme la Gallia, qu'elle soit toute petite, à peine organisée, chancelante, comme la Dacie, peu importe; le culte officiel a été installé; les nouvelles divinités romaines ont mordu les traditions nationales et y ont laissé leur forte empreinte. Le prêtre de ce culte est un habitant du pays devenu citoyen romain; il est élu par l'assemblée de délégués et jouit de privilèges particuliers; il porte le costume de pontife, la robe de pourpre brodée d'or, la couronne d'or sur la tête, le bâton recourbé à la main. Au moment où sur l'autel il accomplit le sacrifice solennel pour le salut de l'empereur et celui de l'empire, au milieu de la

grande assemblée silencieuse et recueillie , il personnifie en ce moment la province tout entière, il est presque l'égal du gouvernement et, dans les conflits qui pourront surgir, il l'emportera souvent sur lui auprès de la chancellerie impériale, toujours méfiante et soupçonneuse à l'égard des grands fonctionnaires. Quoi d'étonnant dès lors si les prêtres exerçaient une grande influence, s'ils étaient attachés jusqu'à la moelle à leur nouvelle patrie, Rome et à son culte, et si nous les voyons à diverses reprises intervenir dans les persécutions contre les chrétiens pour activer et réchauffer le zèle du gouverneur, quelquefois attiédi par la sublime douceur des victimes. C'est probablement dans une de ces réunions solennelles du concilium gaulois à Lyon que fut consommé le martyre de Saint-Pothin, de Blandine et de leurs compagnons.

M. Espérandieu nous donne les noms de tous les *Sacerdotes* de Gaule, dont les inscriptions nous ont conservé la trace. Ils étaient choisis alternativement parmi les représentants des 61 cités qui formaient la répartition administrative des trois Gaules. Nous y voyons figurer trois Lemovices, un Picton et trois Santonnais.

Les inscriptions votives recueillies par notre éminent confrère ne révèlent que peu de divinités celtiques. Chose étrange dans notre cité de Nîmes, si profondément remuée par les invasions Grecque et Romaine, ces vieilles superstitions Gauloises ont laissé des traces plus profondes et plus caractéristiques que dans ces régions voisines de l'Océan et où le sentiment religieux ne paraît pas avoir poussé des racines aussi vivaces. C'est à peine si un *Mercurius Adsmerius* vient rappeler le souvenir d'une grande divinité celtique. Mais nous chercherions vainement ce luxe de cultes locaux que révèlent soit les inscriptions des Pyrénées, soit celles de Nîmes. Très pacifiques aussi sont les inscriptions du Poitou et de la Saintonge ; on y voit peu de soldats ; la

carrière militaire n'était pas évidemment suivie avec beaucoup d'ardeur.

Au total, l'impression générale laissée par la lecture de ce corpus est quelque peu terne ; on n'y retrouve pas de témoignage d'une activité industrielle ou commerciale. La partie matérielle même des inscriptions, leur gravure, l'aspect général du cippe, tout cela est bien inférieur à ce que nous sommes habitués à contempler. Mais il n'y a pas de matière si ingrate dont un bon ouvrier ne puisse tirer parti. Par la richesse de son érudition, l'abondance et la sûreté de ses rapprochements, la fécondité de ses commentaires, M. Espérandieu a rendu la lecture de son livre aussi utile qu'intéressante et a ainsi rendu un grand service aux études archéologiques et à tous ceux qu'elles intéressent.

M. l'abbé MAGNEN donne, sous le titre habituel de *Glanes botaniques*, le relevé d'un grand nombre d'espèces de plantes découvertes dans ses récentes herborisations et qui devraient être ajoutées comme sujets nouveaux à la Flore du Gard.

La séance ayant été levée, la commission de publication reste réunie pour procéder suivant la mission qu'elle a reçue, au choix des pièces qui devront constituer le volume des Mémoires pour l'année 1889.
